

L'Empereur entretint après cela le conseil, de l'ordre de Saint-Michel dont il était décoré. Il dit qu'il se proposait de le renvoyer par plusieurs motifs : d'abord, pour l'inimitié que le roi François I<sup>er</sup> lui avait montrée jusqu'à sa mort, et qui continuait sous le roi actuel Henri II; ensuite, parce qu'on admettait dans cet ordre des personnes indignes d'y être reçues, telles que des hérétiques, des traîtres et d'autres infâmes; enfin, parce qu'il était résolu de ne le porter ni d'en observer les statuts en Espagne. Les chevaliers, à l'unanimité, approuvèrent son dessein (1).

---

pp. 470 et suiv. — *Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, p. 441.

Le Petit, *Grande Chronique de Hollande*, in-fol., t. I, liv. VIII, p. 234, met dans la bouche de l'Empereur ces paroles adressées à son fils, en présence des chevaliers : « Voyez-vous tous ces seigneurs-icy? » Ce sont les principaux et les plus fidèles que j'aye eu, qui ont esté » l'appuy et le soutènement de mon Empire, et par eux je suis venu » au-dessus de tant de périls et dangiers : qui est cause que je leur » ay tousjours porté une amour singulière. Si vous le faites aussi, je » suis sûr qu'ils vous porteront la mesme affection et obéissance, et » ne vous abandonneront jamais en nul besoin. Mais, si vous les » traitez autrement, ils seront cause de la perte et ruine de vos Estats. »

Alors même que ces paroles ne seraient pas tout à fait invraisemblables, il nous suffirait, pour les arguer de fausseté, du silence du procès-verbal : car les procès-verbaux des assemblées de la Toison d'or sont très-détaillés, et ils relatent aussi bien les choses désobligeantes pour les souverains, que celles dont ils pouvaient être flattés.

(1) *Historia de la insigne orden del Toyson de oro*, etc., t. III, p. 476. — *Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, p. 441.

Charles-Quint avait reçu l'ordre de Saint-Michel, de François I<sup>er</sup>, en 1516. En 1551, pendant qu'il était en Allemagne, il voulut le

La séance se termina par quelques discussions sur le lieu et l'époque où se tiendrait le prochain chapitre; sur la conduite de l'électeur palatin et du duc Octave Farnèse; sur la nomination d'un trésorier de l'ordre, en remplacement de Gérard de Veltwyck, décédé. L'Empereur, dit le procès-verbal, prononça sur ces

renvoyer à Henri II, et, le 1<sup>er</sup> décembre, les chevaliers de la Toison d'or, qu'il avait fait convoquer à Bruxelles, furent consultés sur ce point. L'assemblée vota d'abord pour le renvoi, se fondant sur l'alliance que le roi très-chrétien avait faite avec les Turcs; sur ce que, au mépris de sa foi et de ses promesses, il avait suscité la guerre à l'Empereur, tant en deçà qu'au delà des monts, et empêché les progrès du concile et le bien de la religion. « Mais une discussion plus réfléchie fit naître des considérations qui déterminèrent les chevaliers à opiner unanimement pour le parti contraire, comme le plus prudent et le plus conforme à l'esprit de douceur et de modération que le chef et souverain avait toujours fait éclater. Ces considérations étaient que ce renvoi, qui serait interprété comme une renonciation absolue, de la part de l'Empereur, à toute amitié avec le roi très-chrétien, tant pour le présent que pour l'avenir, ne pourrait qu'aigrir celui-ci et augmenter la désunion; que, si l'Empereur ne voulait plus honorer cet ordre, il pouvait le garder et ne le plus porter, sans rien diminuer de la vigueur des mesures qu'il prendrait pour s'opposer à l'agression du roi de France; qu'au surplus, comme l'Empereur n'avait pas rendu cet ordre à François I<sup>er</sup>, dans le temps qu'il était en guerre avec ce prince, il semblait qu'à plus forte raison, il ne devait pas le renvoyer actuellement au roi son fils, etc. » (*Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, pp. 456 et 457.)

L'Empereur n'avait pas encore renvoyé l'ordre de Saint-Michel, lorsqu'il s'embarqua pour l'Espagne, et, à cause des circonstances de la guerre, ce fut seulement le 14 juillet 1558, à Villers-Cotterets, qu'Antoine de Beaulaincourt, seigneur de Bellenville, premier roi d'armes, dit Toison d'or, remit le grand collier, le manteau et le livre

différents objets un très-bon discours (1). Il eût désiré que le prochain chapitre se célébrât en Gueldre, afin de faire voir aux peuples de cette province, nouvellement conquise, la magnificence de l'ordre : mais, eu égard aux circonstances, il exprima l'avis, auquel se rangèrent tous les chevaliers, qu'on le convoquât à Anvers (2).

Le même jour, Charles-Quint pourvut à un grand nombre de dignités ecclésiastiques et de charges civiles et militaires, qui étaient vacantes. Il nomma chef des

---

de l'ordre entre les mains de Jean du Thier, seigneur de Beauregard et de Menars, commis par le roi pour les recevoir.

Nous avons trouvé plusieurs pièces relatives à cette affaire, et notamment une relation de Beaulaincourt, dans les acquits des comptes de la recette générale des finances de 1557 et 1558, aux Archives du royaume.

Il existe au même dépôt une minute, écrite de la main de l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot de Granvelle, de la lettre que l'Empereur dut écrire à Henri II; elle est ainsi conçue : « Très-hault prince, » m'estant, comme vous sçavez, retiré, et, pour plusieurs causes à ce » me mouvans, comm' il n'est besoing je vous spécifie, puisque elles » procèdent de vous et les sçavez, et tout le monde en peult faire le » jugement, je me suis résolu à non plus retenir vostre ordre, et ay » enchargé à Toison d'or le vous rendre de ma part, ou à qui vous » voudrez commectre pour le recevoir. A tant, très-hault prince, » Nostre-Seigneur vous mette en sa grâce. De Yust, ce .. du moys » ..... 1557. »

(1) « Sobre los quales puntos Su Magestad Imperial, por modo de preámbulo, hizo un discurso muy bueno..... » (*Historia de la insigne órden del Toyson de oro*, etc., t. III, p. 477.)

(2) *Historia de la insigne órden del Toyson de oro*, etc., l. c. — *Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, pp. 442 et 445.

finances Philippe de Montmorency, seigneur d'Hachicourt, et trésorier général Pierre Boisot. Charles de Brimeu, comte de Meghem, eut le gouvernement des duché de Luxembourg et comté de Chiny; Charles, baron de Berlaymont et de Hierges, celui du comté de Namur; Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, celui de Lille, Douai et Orchies; le sénéchal de Hainaut, Pierre de Werchin, celui de Tournai et Tournais. Maximilien de Melun, vicomte de Gand, fut fait gouverneur et capitaine d'Arras, Avesnes, Aubigny et leurs dépendances; Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, bailli et capitaine de Saint-Omer; François, seigneur de Noyelles et de Stade, gouverneur et capitaine de Béthune; George, seigneur de Beaufort, capitaine du grand château de l'Écluse; Philippe de Chassey, capitaine du château de Rupelmonde; Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wacken, grand bailli de Gand; Josse, seigneur de Courtewille et de Borst, haut bailli, capitaine et châtelain d'Audenarde; Antoine de Northoud, haut bailli de Termonde; Philippe de Senzeille, vicomte d'Aublain, maire de Namur; Ferry de Carondelet, châtelain d'Ath. Le docteur Joachim Hopperus entra au grand conseil de Malines; c'était son début dans les affaires publiques : on sait que, sous le règne de Philippe II, il fut chargé de la garde des sceaux des Pays-Bas à Madrid. L'Empereur donna la présidence du conseil d'Artois à Pierre Asset, seigneur d'Aigny et de Naves, qui depuis, appelé à voter dans le procès des comtes d'Egmont et de Hornes, fit preuve d'une indépendance rare à cette

époque. Nous passons sous silence une multitude d'autres nominations dont les titulaires sont moins connus (1).

## V.

Charles-Quint, depuis quelque temps déjà, n'habitait plus l'ancien palais des ducs de Brabant; il l'avait quitté, pour établir sa demeure dans une petite maison située à l'extrémité du Parc, vers la rue de Louvain (2). La reine Marie, sans autre objet vraisemblablement que d'arrondir les dépendances du palais, avait acheté cette maison (3), en 1551, de Philibert de Mastaing, seigneur de Sassegnyes : elle consistait alors dans un corps de logis, de construction récente, et un jardin (4). Au mois de janvier 1554, l'Empereur, la trouvant à son gré pour ses projets de retraite, y fit faire des restaurations et des changements, sous la direction de

(1) Voy., dans l'*Appendice E*, le mandement de Charles-Quint au secrétaire Bave. Nous donnons en entier cette pièce, malgré son étendue, par deux raisons : parce qu'elle forme, en quelque sorte, le testament administratif de l'Empereur comme souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, et qu'elle semble prouver qu'il ne voulut pas se reposer sur son fils du soin de reconnaître bien des services qui lui avaient été rendus.

(2) Le gouvernement la fit démolir au mois de juin 1778, et le terrain qu'elle occupait fut incorporé dans celui sur lequel on bâtit l'hôtel du conseil de Brabant, aujourd'hui le palais des chambres. Elle avait conservé le nom de *maison de Charles-Quint*. (Archives du Royaume : Érection du Parc et de la Place royale, t. XXVII.)

(3) Pour le prix de 4,625 livres de 40 gros de Flandre.

(4) Trésorerie de la chambre des comptes de Brabant.

l'architecte Pierre Van Wyenhoven. Cette modeste habitation avait un seul étage, auquel on arrivait par un escalier de dix à douze marches (1). L'appartement de Charles-Quint se composait de deux pièces de vingt à vingt-cinq pieds carrés, dont l'une servait de salle et d'antichambre (2) : elles avaient été, par ses ordres, peintes en vert, et les murs, ainsi que les fenêtres, en étaient ornés d'écussons à ses armes, avec sa devise : *Plus oultre* (3). Un corridor communiquait de sa

---

(1) Relation du voyage de l'amiral Coligny vers l'Empereur et le roi Philippe, dans les *Lettres et Mémoires d'Etat*, de Ribier, t. II, p. 655.

(2) *Ibid.*

(3) On lit, dans le compte des domaines de Bruxelles, du 1<sup>er</sup> octobre 1555 au 30 septembre 1554, fol. CLIII v<sup>o</sup> :

« De weduwe wylen Gielis Van Eygenen heeft, in 't huys ons heeren des Keyzers, daer wylen de heere van Sassegnies plach te woenenen, een camere geschildert met groen verve, ende buyten deselve camere eenen muer gegroent met vier schildkens met 's Keyzers wapenen, voer iiij Rinsguld.; ende noch een camere groen geschildert met eenen stoven daer inne wesende, van denselven couleure, ende daer inne insgelyx vier schildkens gemaect van 's Keyzers wapenen, voer iiij Rinsguld.; ende noch in 't selve huys twee stoven ende vyff schouwen root geschildert, voer ij Rinsguld.; ende noch diversche couleuren totten wysers, aldaer gedaen voer twintich stuvers. Loopt : ij l. xv s. gr. »

Les acquits du même compte, liasse 1125, contiennent la note suivante :

*Partjen van gelaeswerck geleverd by Nicolaus van Conincetoo, in 't huys ons heeren des Keyzers, daer Sassegnie plach te woenenen, sindert x<sup>o</sup> marcii a<sup>o</sup> xv<sup>o</sup> dry en vyftich voer Puisschen.*

« Eerst, in 't nyeuw huys aldaer, gemaect ende geleverd x nyeuw gelasen vensteren in de camere beneden, van viercante stucken,

chambre avec une petite chapelle, où le service divin se célébrait pour lui (1). Les autres pièces étaient occupées par les personnes attachées à son service le plus intime, et par Jean de Poupet, seigneur de la Chaulx, son sommelier de corps.

Le vendredi 25 octobre 1555, un peu avant trois heures, l'Empereur partit de sa petite maison, accompagné du roi Philippe, du duc Emmanuel-Philibert de Savoie, du comte de Boussu, son grand écuyer, du seigneur de la Chaulx et de plusieurs autres personnages. Ses infirmités ne lui permettaient plus l'usage du cheval : il monta une petite mule. Il se dirigea vers la cour, en longeant le Parc dans toute son étendue (2).

inhoudende lvj  $\frac{1}{2}$  voeten, den voect tot ij  $\frac{1}{2}$  st. Loopt : vij Rinsguld. j st. j ort.

» Item, in deselve vensteren gestelt thien ronden metter wapenen van den Keyser ende *plus outre*, elck ront voer ix stuyvers. Loopt : iiij Rinsguld. x st. »

(1) Comptes et acquits des domaines de Bruxelles, de 1554 et 1555.

(2) *Sommaire description de ce que, par un vendredy, xxv<sup>e</sup> jour d'octobre xv<sup>e</sup> lv, fut fait en la ville de Bruxelles, où estoient appellez et congrégez par la Majesté de l'Empereur les estatz de tous ses pays d'embas, à raison du déceusement que feit à Philippe, par la grâce de Dieu, son très-chier et bien amé filz, prince des royaumes d'Espagne et roy d'Angleterre.*

Ce document, qui existe en copie dans un manuscrit des Archives du royaume, intitulé *Miscellanea Loyens*, doit avoir été rédigé par un contemporain, et probablement par quelqu'un qui assistait à la cérémonie. Il est à regretter que la copie que nous avons soit fautive : mais je n'en ai pas moins cru devoir lui faire plusieurs emprunts.

C'était la grande salle du palais (1) — celle même où, quarante années auparavant, il avait été émancipé, en présence des états — que l'Empereur avait choisie pour l'imposante cérémonie dont le bruit allait bientôt retentir dans l'Europe entière. Par les soins de la reine Marie, cette vaste salle avait été décorée avec magnificence. Tout autour on voyait la tapisserie de la Toison d'or, représentant l'histoire de Gédéon (2). Une estrade, couverte de riches tapis, occupait le fond de la salle du côté de l'occident; on y avait placé le dossier aux armes de Bourgogne, avec trois fauteuils: l'un pour l'Empereur, le second pour le roi Philippe, et le troisième pour la reine. A droite et à gauche du dais, des bancs tapissés étaient disposés pour les chevaliers de la Toison d'or, les princes et grands seigneurs, et les ministres qui composaient les trois conseils collatéraux. En bas, et vis-à-vis de l'estrade, il y avait des bancs non tapissés pour les membres des états (3). Un espace séparé de cette partie de la salle par une barrière avait été réservé pour le public.

L'Empereur, à son arrivée au palais, monta dans la chambre qu'il avait eu l'habitude d'occuper: comme on lui dit que le peuple avait envahi plusieurs des

---

(1) Ce palais n'existe plus; il fut réduit en cendres par un incendie qui éclata dans la nuit du 3 au 4 février 1731.

(2) « La plus riche et exquise tapisserie qu'on saurait avoir vue. »  
Sommaire description, etc.

(3) La forme que usoit l'Empereur, en faisant la cession des Pays-Bas, dans les *Analectes belgiques*, pp. 73 et suiv.

pièces voisines, il ordonna qu'elles fussent évacuées sur-le-champ : ce qui ne se fit pas sans exciter quelques murmures (1). Peu après, il se rendit dans la salle des séances du conseil privé, où l'attendaient le roi, la reine Marie, le duc de Savoie et les chevaliers de la Toison d'or (2). Pendant ce temps, les députés aux états généraux arrivaient et prenaient les places qui leur étaient assignées, selon l'ordre observé de tout temps entre les provinces : les duchés venant d'abord, et à leur tête le Brabant ; les comtés ensuite, parmi lesquels le premier rang appartenait à la Flandre, et puis les seigneuries. Jamais peut-être l'assemblée des états généraux n'avait été aussi nombreuse ni aussi brillante ; la Flandre seule y comptait près de cent représentants (3). L'espace réservé au public avait été de bonne heure envahi par la foule.

(1) *Sommaire description*, etc. L'auteur dit, après avoir rapporté l'ordre de l'Empereur : « à quoi il fut obéy en telle manière que plusieurs notables seigneurs et personnages des estatz s'en ressentirent et irritèrent, selon qu'il se peut bien veoir et sçavoir. »

(2) *Ibid.*

(3) Une relation de l'abdication en vers espagnols, tout à fait contemporaine, puisqu'elle est insérée dans le *Cancionero*, édition de 1537, porte à plus de mille le nombre des personnes présentes :

Pasaban de mil personas  
Las que en la gran sala habia.

(*Romancero Castellano*, par Dépping, éon les notes de D. Antonio Alcalá Galiano; Leipsick, Brockhaus, 1844, in-12, t. 1<sup>er</sup>, p. 416.)

On trouvera, dans l'Appendice F, la liste des députés aux états généraux qui assistaient à la cérémonie.

Lorsque tout le monde fut placé, non sans peine (1), la grande porte de la salle, que gardaient les archers et les hallebardiers de la cour, s'ouvrit, et l'Empereur parut. Aux derniers états généraux tenus dans le même lieu, le 1<sup>er</sup> mars 1554, Charles-Quint avait fait son entrée, s'appuyant sur un bâton (2) : cette fois il entra, tenant aussi de la main gauche un bâton pour se soutenir, mais ayant de plus la main droite appuyée sur l'épaule du prince d'Orange (3). A sa suite marchaient le roi Philippe, la reine Marie, le duc de Savoie, les chevaliers de la Toison d'or, revêtus de leur grand collier, les membres des conseils collatéraux et les officiers des trois maisons royales (4).

Les états, à l'aspect de leur souverain, se levèrent avec empressement et s'inclinèrent. L'Empereur, leur rendant leur salut, se dirigea vers l'estrade. Il prit place sous le dais, dans le fauteuil disposé au milieu, faisant asseoir à sa droite le roi Philippe, et à sa gauche la reine Marie. Le duc de Savoie occupa un siège particulier auprès de la reine. Les chevaliers de l'ordre, les membres des conseils, se placèrent sur les bancs

---

(1) On lit, dans la *Sommaire description*, que les huissiers firent « tout leur devoir d'y donner la meilleure police que leur fut possible, mais que l'immodestie d'aulecuns en obvia, de manière qu'il eust grande division et foulée à ladicte entrée. »

(2) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>me</sup> série, t. V, p. 76.

(3) *Sommaire description*, etc.

(4) *La forme que usoit l'Empereur*, etc., dans les *Analectes*, p. 78.

qui leur étaient destinés. Les seigneurs et les gentilshommes qui ne remplissaient que des charges de cour, restèrent debout au pied de l'estrade. L'Empereur commanda aux états de s'asseoir (1).

Un silence profond s'établit en ce moment. Sur un signe de l'Empereur, le conseiller Philibert de Bruxelles s'approcha, et Charles lui donna l'ordre d'exposer à l'assemblée les motifs pour lesquels elle était convoquée. Philibert de Bruxelles, anversois, fils d'un conseiller au grand conseil de Malines, avait lui-même assez longtemps siégé dans ce tribunal suprême, en la double qualité de conseiller et d'avocat fiscal. En 1550,

(1) *La forme que usoit l'Empereur, etc.*, dans les *Analectes*, p. 78.

Des historiens ont fait assister à l'abdication la reine Éléonore, l'archiduc Ferdinand et les ambassadeurs des puissances étrangères. Aucun de ces personnages n'est mentionné, ni dans la relation officielle conservée aux Archives du royaume (*La forme que usoit l'Empereur, etc.*) ni dans la *Sommaire description*, et, d'après les dispositions prises, telles que les rapporte le premier de ces documents, on ne voit pas quelle place ils y auraient occupée.

M. Diegerick, conservateur des archives de la ville d'Ypres, à qui j'ai déjà eu tant d'obligations, m'a communiqué un Mémorial conservé dans ces archives, et où est consigné un récit de la cérémonie du 25 octobre, écrit indubitablement par quelqu'un des députés d'Ypres qui y étaient présents. Ce récit ne parle non plus, ni de la reine Éléonore, ni de l'archiduc, ni des ambassadeurs; voici ce qu'il contient :

« Te deser vergaderinghe waren de coninck van Inghelant, de coninghinne van Hongrie, regente, enz., de ridderen van den ordene; te wetene : le duc de Savoye, le comte d'Egmont, le Sr de Bevere, le Sr de Brederode, le Sr de Lalaing, le Sr de Bossu, le séné-

il avait été nommé conseiller au conseil privé, et, depuis deux ou trois ans, il faisait partie du conseil d'État. Il passait pour être un savant jurisconsulte.

Bruxelles déduisit d'abord les raisons déjà connues qui contraignaient l'Empereur d'abdiquer la souveraineté des Pays-Bas, pour se retirer en Espagne, dont l'air convenait mieux à sa santé, laquelle « s'ou- » trageoit grandement par les froidures. » Il dit ensuite que, ne doutant point de l'acceptation des états, l'Empereur remettait entre les mains du roi son fils l'entière possession du pays, et les déliait de leurs serments; qu'il les priaît de prendre de bonne part ce qu'il

chal de Haynau, le Sr de Bugnicourt, le Sr de Arremberghe, le Sr de Molembais. »

La relation espagnole rimée est d'accord avec ces divers documents :

A veinte y cinco de octubre

Concertado lo tenían :

Año de mil y quinientos

Cincuenta y cinco corrian.

Viernes era por la tarde,

A las tres horas seria,

Cuando el Emperador vino,

Y el rey que con el venia,

Con el duque de Savoya,

Tambien la reina Maria,

Caballeros del Toson,

Cuantos en el reino habia,

Y los estados de Flandes,

Con muy gran compañía,

Entráron en una sala :

La gran sala se decia.

(*Romanero Castellano*, etc., t. 4, p. 416.)

Il est cependant certain qu'au moins l'ambassadeur d'Angleterre,

avait fait pour leur bien; qu'il regrettait de n'avoir pu faire davantage, car « tout se devoit à de si bons et » loyaux sujets »; qu'il les remerciait du concours qu'il avait trouvé en eux tous, des bons avis qu'ils lui avaient donnés, des grandes et notables aides qu'ils lui avaient fournies. Voulant, au moment où il prenait congé d'eux, leur prouver encore sa sollicitude, il leur recommandait le service de Dieu, le maintien de sa sainte foi et religion, l'obéissance due à l'Église, l'observation inviolable des édits qu'il avait publiés à cette fin : il attachait à cet objet une importance capitale, et il chargerait très-expressément le roi son fils d'y consacrer des soins particuliers. Il les exhortait, enfin, à révéler la justice, « sans laquelle le corps mystique de la république ne se peut soutenir », à vivre en bonne union, en s'aidant les uns les autres, et à se montrer envers le roi aussi loyaux et affectionnés sujets qu'ils n'avaient cessé de l'être envers lui (1).

La harangue du conseiller Bruxelles avait été écoutée avec faveur. L'attention de l'assemblée redoubla, lorsqu'on vit l'Empereur se disposer à parler lui-même.

---

sir John Mason, assista à la cérémonie, puisqu'il existe de lui, au *State-Paper Office*, à Londres, une lettre où il en rend compte. Du reste, ce diplomate ne cite point, parmi les personnages présents, l'archiduc Ferdinand, ni la reine Éléonore. (Voy. *The life and times of sir Thomas Gresham*, etc., par John William Burgon; Londres, 1859, t. I, pp. 175 et suiv.)

(1) J'ai donné le discours du conseiller de Bruxelles dans les *Analectes belgiques*, pp. 84-87.

Charles-Quint mit ses lunettes; et, jetant les yeux, pour aider sa mémoire, sur des notes contenues en un petit papier qu'il tenait à la main (1), il improvisa un

(1) Je suis ici la *Sommaire description* et le *Mémorial d'Ypres*, On lit, dans la première : « Enséquamment, Sa Majesté Impériale, après avoir ung peu pensé, mist ses lunettes, et leut en ung petit papier certain escript, puis forma son propos en telles et semblables parolles d'effect et substance, etc. »

Voici ce que contient le *Mémorial d'Ypres* : « Daernaer, de Keys. Ma', in zyne handen hebbende zekere rolleken, daerinne stonden diversehe pointen, vertoochde die by ordene : dat hy, xl jaeren gheducerende zyne regne, nooyt en ruste gheweest hadde, vele faiten van oorloghe ghedaen hebbende ende te vele stonden de zee ghetransverscert; Zyne Ma' niet moghelic zinde langher zyne persoene daerinne te travellierene ende continuerene, midts zynder indispositie; alvooren ghezocht hebbende alle middelen omme dese landen in paise ende tranquillité te stellen, daertoe den coninck van Vrankricke in gheene redene heeft willen verstaen; in meeninghe zinde alle dese landen van harrewaersovere te cederene ende te transporterene in de handen van den coninck van Inghe- lant, ende daernaer, met te gracie Godts, hem te transporterene naer zin coninekricke van Spaengnen. »

Pontus Heuterus fait parler l'Empereur debout, la main droite appuyée sur un bâton, la gauche sur l'épaule du prince d'Orange : « Surgens igitur, et in pedes stans, dextra ob imbecillitatem scipioni, sinistra humero Guilielmi Nassovii, Aurantii principis, in- nixus, etc. » (*Ponti Heuteri rerum Austriacarum libri XV, 1643, in fol., p. 558.*)

Pontus Heuterus assistait à la cérémonie, et son témoignage a, par cette raison, beaucoup de valeur : mais, lorsqu'il écrivit son livre, quarante années s'étaient écoulées depuis l'événement, et sa mémoire pouvait s'être altérée.

Il y a à coup sûr de l'inexactitude dans son récit : car comment Charles-Quint eût-il pu jeter les yeux sur le petit papier où il avait

discours dont la substance, sinon le texte même, nous a été heureusement conservée par une main fidèle (1). Il le commença, en disant aux états que, quoiqu'ils eussent appris, par les paroles qu'ils venaient d'entendre, les causes de son abdication, il croyait devoir y ajouter quelque chose. Il leur rappela qu'il y avait eu quarante ans, la veille des Rois, dans le même lieu et quasi à la même heure, que l'Empereur son grand-père l'avait émancipé; qu'il n'avait alors que quinze ans; qu'en 1516, le roi catholique étant mort, il fut obligé

écrit les points dont il se proposait d'entretenir les états, ayant une main sur l'épaule de Guillaume de Nassau, et tenant de l'autre un bâton? comment d'ailleurs eût-il pu rester si longtemps debout?

(1) Un sommaire du discours de Charles-Quint est aux Archives du royaume, avec le titre de *Recueil de ce que l'Empereur dit de bouche aux estatz généraulx de par deçà, le xxv<sup>me</sup> d'octobre 1555, après la proposition faite par le conseiller; noté par quelque bon personnage estant à ladite assemblée. Je l'ai publié dans les *Analectes belgiques*, pp. 87-91.*

Je suis persuadé que le bon personnage auquel il est fait allusion dans le titre que je viens de transcrire, n'est autre que l'évêque d'Arras, depuis cardinal de Granvelle. Ce ministre avait toute la confiance de Charles-Quint: il est naturel de croire que l'Empereur lui remit ses notes, après la séance, pour en former une rédaction officielle, qui pût être communiquée aux provinces. Et, en effet, je trouve le *Recueil* dans le *Mémorial d'Ypres*, dans le MS. 15208 de la Bibliothèque royale, etc.

On a cru que la pensée et les expressions de l'Empereur étaient mieux rendues dans le discours que lui prête Pontus Heuterus que dans le *Recueil*, et cela parce que Heuterus, comme je l'ai dit déjà, était présent. On n'a pas réfléchi que cet historien, alors âgé de vingt années seulement, était perdu dans la foule, et au bout de la salle, où

de passer en Espagne l'année suivante; qu'en 1519, il perdit l'Empereur, son aïeul; qu'alors il sollicita l'élection à l'Empire, non pour ambition d'avoir plus de seigneuries, mais pour le bien de plusieurs de ses royaumes et pays, et principalement de ceux de par deçà; que, depuis, il avait fait neuf voyages en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, dix aux Pays-Bas, quatre en France, deux en Angleterre, et deux en Afrique, sans compter ses visites en ses autres royaumes, pays et îles, lesquelles avaient été nom-

---

probablement il n'entendit rien du discours. Il est facile de s'assurer, d'ailleurs, qu'il n'a fait qu'amplifier le *Recueil*, dont il avait pu aisément se procurer une copie.

Quant à Sandoval, il s'est borné à traduire littéralement Pontus Heuterus.

En résumé, je considère le *Recueil* comme reproduisant, avec le plus de fidélité, les propres paroles de Charles-Quint, et c'est pourquoi je m'en écarte le moins possible.

Dans le MS. 15209 de la Bibliothèque royale, il y a une relation sommaire, qui paraît avoir été faite pour le magistrat de Bruges, de la cérémonie du 25 octobre, avec tous les discours qui y furent prononcés. Voici ce qui y est dit, à la suite du discours du conseiller Bruxelles : « Ceste proposition ainsi finie, la Majesté Impériale ré-  
« pétoit de bouche les causes de son partement susdées, avec  
« les mesmes admonitions et exhortations, après toutesfois tout du  
« loing avoir déduit toutes ses aventures, dès le commencement de  
« ses royaumes et la susception de ses pays de par dechà, qu'il estoit  
« de l'âge de quinze ans, jusques au temps présent. » Puis vient le sommaire du discours de Charles-Quint, tel qu'il est aux Archives du royaume, et que je l'ai donné dans les *Analectes belgiques*.

On peut voir aussi l'analyse du discours de l'Empereur, donnée par l'ambassadeur anglais, sir John Mason, dans *The life and times of sir Thomas Gresham, etc.*, t. I, pp. 174 et suiv.

breuses, et son passage par la France, en 1539, qui n'était pas la moindre de ses entreprises; qu'il avait, dans ces divers voyages, traversé huit fois la Méditerranée et trois fois l'Océan.

Il fut ainsi amené à parler de la reine Marie, à qui il avait confié le gouvernement des Pays-Bas pendant ses absences de ces provinces, et, prenant les états à témoin, il loua la sagesse et l'habileté de son administration.

Il exprima le regret de ne pouvoir, à son départ, laisser le pays en repos, s'en référant, sur ce point, à la communication, que la reine avait donnée à chaque province en particulier, de ce qui s'était passé entre ses ambassadeurs et ceux du roi de France, dans les conférences tenues à Marcq, près d'Ardres, par la médiation de la reine d'Angleterre (1). Il assura les états que si, sous son règne, ils avaient eu à soutenir fréquemment la guerre, ç'avait été contre sa volonté; que, chaque fois, il s'était vu forcé par ses ennemis de prendre les armes pour sa défense.

Tant de choses qu'il avait accomplies n'avaient pu

---

(1) La reine avait appelé à Bruxelles, au mois de septembre, des députés de toutes les provinces, et elle leur avait fait part de l'insuccès des négociations qui s'étaient ouvertes, au mois de mai, à Marcq : l'attribuant « à ce que l'on avoit clèrement trouvé le roy de France » n'avoir aucune volonté à la paix, quelque semblant qu'il en eût » voulu faire, pour abuser le monde à son accoustumé; à laquelle » fin ses députez avoient contrediet tous moyens raisonnables, et » rejecté ceux qui par les médiateurs furent mis en avant, »

l'être — poursuivit-il — sans de grandes fatigues, comme il était aisé de le voir par l'état où il se trouvait. Aussi y avait-il longtemps qu'il sentait son insuffisance, et il n'eût pas attendu jusque-là pour déposer un si lourd fardeau, si l'incapacité de la reine, sa mère, et le jeune âge du roi, son fils, n'y avaient mis obstacle. Il avait eu surtout le dessein de s'en décharger lors de son dernier départ pour l'Allemagne (1); mais les affaires étaient alors en une extrême confusion, et, ne se sentant pas encore si indisposé, il ne voulut point abandonner à un autre la peine de les rétablir.

Il raconta, après cela, en quelques mots son entreprise contre Metz, et ses deux expéditions, de 1553 et de 1554, contre le roi de France, parlant de la dernière, où, ainsi qu'on l'a vu, il avait forcé Henri II de lever le siège de Renty, dans les termes les plus réservés, disant qu'il avait fait ce qu'il avait pu, et qu'il lui déplaisait de n'avoir pu mieux faire.

Il ajouta que, comme il se voyait actuellement tout à fait inutile, que Dieu avait retiré de ce monde la reine sa mère, et que son fils, ayant atteint l'âge d'homme, pouvait mieux que lui remplir envers ses peuples les obligations attachées au pouvoir suprême, il n'avait plus voulu différer la renonciation pour laquelle les états étaient réunis. Il les pria de ne pas croire qu'il abdiquât afin de s'épargner les peines, dangers et travaux qui pourraient lui survenir, mais uniquement à

---

(1) Au mois de juin 1550. Voy. p. 20.

cause de l'impossibilité où il était de s'occuper encore des soins du gouvernement.

Il leur recommanda son fils; et, revenant sur ce que le conseiller Bruxelles leur avait déclaré de sa part, il les convia à conserver entre eux l'union dont ils ne s'étaient jamais départis, à soutenir la justice, surtout à ne pas permettre que l'hérésie se glissât dans le pays.

Sa péroraison fut des plus touchantes : « Je sais bien, messieurs, — dit avec modestie ce grand prince, — je sais bien qu'en tout mon temps j'ai fait de grandes fautes, tant par mon jeune âge, par ignorance et par négligence, qu'autrement; mais bien vous puis-je certifier que jamais je n'ai fait force, tort ni violence, à mon escient, à aucun de mes sujets. Si j'en ai fait quelque une, ce n'a été à mon escient, mais par ignorance. Je le regrette, et j'en demande pardon. »

Le discours tout entier de Charles-Quint avait produit une vive impression sur l'assemblée; ses dernières paroles, prononcées avec l'accent du cœur, mirent au comble l'émotion des assistants. Des larmes coulaient de tous les yeux; on entendit même des sanglots éclater sur divers points de la salle. Jamais spectacle plus touchant n'avait été offert au monde. Charles ne put résister à l'attendrissement universel; il pleura aussi (1).

(1) Ces faits sont attestés par deux témoins oculaires : sir John Mason et Pontus Heuterus.

Mason s'exprime ainsi : « ..... And here he brake into a weeping, whereunto, besides the dolefulness of the matter, I think he was

Il était d'usage, dans les assemblées des états généraux, que la réponse à la remontrance du souverain fût faite par le greffier des états de Brabant, ou par l'un des pensionnaires des chefs-villes de la même province. Ce fut le pensionnaire d'Anvers, Jacques Maes (1), qui, cette fois, servit d'interprète à l'assemblée. Cet orateur jouissait d'une grande réputation d'éloquence; son discours ne brilla pourtant que par la diffusion et l'emphase. Les états — dit-il en substance — avaient appris avec un regret inexprimable la détermination de l'Empereur : il n'y avait chose qu'ils eussent désirée plus que de continuer à vivre sous son juste, bénin et modéré gouvernement; et ni la diffi-

moche provoked by seeing the whole company to doo the lyke before; beyng in myne opinion not one man in the whole assemblée, stranger or other, that dewring the tyme of a good piece of his oracion poured not oute abundantly teares; some more, some less.» (*The life and times of sir Thomas Gresham, etc.*, t. I, p. 175.)

Et Pontus Heuterus : « Auditus est ab omnibus summa cum attentione; cumque rerum veritate, dicendi suavitate gravitateque, omnium animos commovisset, magno numero praesentes lacrymas fundebant, singultisque adeo sonoros edebant, ut ipsum Caesarem reginamque Mariam collaerymari cogerent, mihi certe universam faciem madefacere. » (*Rerum Austriacarum libri XV*, p. 559.)

(1) Maes était peu aimé à Anvers, où, six mois auparavant, il avait été la cause d'une commotion populaire. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 426.)

L'Empereur, à cette occasion, le nomma (4 mai 1555) conseiller ordinaire au conseil de Brabant, pour remplir la première place qui viendrait à y vaquer. Il prêta serment en cette qualité le 20 décembre suivant. (Acquits des comptes des domaines de Bruxelles, de 1555, aux Archives du royaume.)

culté des circonstances, ni les calamités de la guerre actuelle, ni d'autres adversités quelconques, n'étaient capables d'altérer leur amour et leur dévouement pour lui. Ils lui eussent donc fait d'instantes et humbles prières, afin d'obtenir qu'il revînt sur la résolution qu'il avait prise, s'ils n'avaient su qu'elle était irrévocable et dictée par des motifs impérieux. Aussi, quelque grand déplaisir qu'ils en eussent, les états se soumettaient à sa volonté. Ils étaient prêts, suivant les pouvoirs qu'ils avaient de leurs commettants, à accepter la cession qu'il faisait des Pays-Bas, à recevoir et inaugurer le prince son fils, à le servir « non-seulement à la mesure de l'obligation qu'ils y avoient, » mais de l'extrémité de toutes leurs forces et pouvoirs, tant es corps que es biens, et ce avec la » même dévotion, amour, zèle et affection qu'ils » avoient par ci-devant fait à S. M. I. » L'organe des états eût certes commis une inconvenance, si, à cette occasion, il n'avait pas fait entendre quelques paroles flatteuses pour Philippe; mais ne passa-t-il point les bornes, lorsqu'il énonça l'assurance que ce prince serait l'imitateur des divines et héroïques vertus de son père, lorsque surtout il déclara que les états le trouvaient « tant merveilleusement doué de Dieu et de la » nature, que, s'ils avoient la liberté du choix, ce » seroit encore sur lui qu'ils jetteroient les yeux, *puis-* » *qu'ils ne pourroient trouver au monde un prince si* » *parfait et si accompli de toute part?* » Il demanda ensuite à l'Empereur la continuation de sa bienveillance pour le pays, lui offrit cent mille bons souhaits

pour l'heureux succès du voyage qu'il allait faire, non sans exprimer le vœu qu'il le remit à une saison plus propice, et il conclut en promettant que les états auraient égard à ses sages avertissements, en ce qui concernait le maintien de la justice, l'union des provinces et l'observance de la religion (1).

Les propositions soumises aux états généraux ayant reçu leur assentiment, il ne restait à Charles-Quint qu'à investir son successeur de la souveraineté qui venait de lui être déférée. Philippe se jeta aux genoux de son père, et voulut lui baiser la main. L'Empereur le fit relever, le serra tendrement dans ses bras, et lui dit en espagnol : « Mon cher fils, je vous donne, cède » et transporte tous mes pays de par deçà, comme je » les possède, avec tous les avantages, profits et émo- » luments qui en dépendent. Je vous recommande la » religion catholique et la justice (2). »

Philippe répondit à son père, dans la même langue : « Sire, vous m'imposez une très-grande charge. Néan- » moins, j'ai toujours été obéissant à Votre Majesté,

(1) Ce discours est dans les *Analectes belgiques*, pp. 91-97.

(2) « Voort zo es de coninek van Inghelant upgestaen, ende es de Keizerlicke Majesteit, zyne her vadere, up zin knien ghevallen. Den Keyser heeft hem in zyne aermen ghenomen, in spaensche tale zeggende dese ofte ghelyke woorden : « Myn lieve ende cygen zone, ic gheve, cedere ende transportere u alle myne landen van harre- » waersovere, alzo ic die possessere, met alle de baten, profiten » ende emolumenten, u recommanderende t religie van de heleghe » Kerecke, de goede pollitie ende de justitie, verzouckende an alle

» et je me soumettrai encore à sa volonté, en accep-  
» tant les pays qu'elle me cède. Je supplie Votre Ma-  
» jesté de vouloir les secourir et les avoir en bonne  
» recommandation (1). »

» de staten te blivene in goede unie, zo zy gheweest hebben. »  
(Mémorial d'Ypres.)

Dans la relation en vers espagnols, cet incident est rapporté ainsi :

Luego se levantó el rey,

Y al Emperador decía,

Estando en pie sin bonete,

La merced que le hacía.

Hincándose de rodillas,

El rey la mano pedía

Para besarle á su padre,

Que dársela no quería.

Echóle al cuello los brazos :

Que se levante porfia,

Con lágrimas y no pocas,

Que de padre y hijo había.

Lloraron reyes y reyna,

Y los grandes que allí había.

(Romancero Castellano, t. 1, p. 417.)

Voici comment s'exprime l'ambassadeur anglais Mason : « Philip  
» made a dutiful speech in reply, and concluded by offering to kiss  
» his father's hands; but being not suffered so to doo, they embraced  
» each other in soche sorte as might well appere a loving meeting  
» between the affections of the father and the son: » (*The life and  
times of sir Thomas Gresham, etc., t. I, p. 176.*)

(1) « Daerup de coninck andwoorde in spaensche an den Keysere :  
» Sire, ghy gheeft my een zeer groot last. Nietmyn ic hebbe Uwe  
» Majesteit altyts onderdanich gheweest, ende noch zal vulcommen  
» uwe begheerte, accepterende dezelve landen; biddende Uwe Majes-

Cette scène attendrit encore beaucoup l'Empereur, qui, se tournant vers les états, leur dit : « Messieurs, » vous ne devez être émerveillés, si, vieux et débile » de tous mes membres, tel que je suis, et aussi pour » l'amitié, je verse quelques larmes (1). »

Alors un secrétaire donna lecture des lettres patentes de cession, portant la date du même jour, et relatant la remontrance faite aux états, ainsi que le consentement donné par eux (2). Par d'autres lettres, également datées du 25 octobre (3), l'Empereur avait con-

---

» teit dezelve landen te willen secourerene ende t'hebbene in godde » recommendacie. » (Mémorial d'Ypres.)

Il y a, aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 510, une lettre de l'Empereur à la princesse doña Juana, écrite le même jour, 25 octobre, avec un *post-scriptum* de Philippe II, où il s'exprime ainsi :

« Señora hermana, por lo que ha escrito é scrive el Emperador, verá Vuestra Alteza el término en que está lo de aquí, que Su Magestad me renunció hoy; y son tan trabajosas (?) que lo uno y lo otro me tiene con harto cuidado, mayormente sabiendo como está lo de allá y la dificultad grande que hay en lo del dinero : pero ya Su Magestad ha querido ponerme en esto, y han d'estar sobre mí cosas de tan gran peso y importancia, donde va mi honor y reputacion, etc. »

(1) *Sommaire description*, etc. — *The life and times of sir Thomas Gresham*, l. c.

(2) Ces lettres sont dans les *Analectes belgiques*, pp. 102 et suiv.

(3) Elles sont dans le MS. 15208 de la Bibliothèque royale.

L'indult de Léon X était de l'année 1515. Il accordait à Charles-Quint, tant qu'il vivrait et qu'il demeurerait en l'union de l'église romaine, obédience et dévotion du siège pontifical, le droit de nomination à toutes dignités abbatiales; et, quant aux autres dignités ecclésiastiques, séculières et régulières, il portait qu'elles ne pourraient être données qu'à des personnes naturelles des pays de l'archiduc, et qui lui fussent agréables.

stitué Philippe son vicaire et lieutenant pour l'exercice des droits de nomination aux dignités ecclésiastiques, dont il était en possession en vertu d'un indult de Léon X; mais de ces secondes lettres, il n'en fut pas donné communication aux états.

Jusqu'à ce moment, le nouveau souverain n'avait pas encore adressé la parole à l'assemblée. Après que les patentes de cession eurent été lues, Philippe, qui était retourné à sa place, dit aux états, sans se lever de son siège (1) : Messieurs, combien que j'entends raisonna-  
» blement le langage françois, si ne l'ay-je encoires si  
» prompt que pour vous povoir parler en icelluy. Vous  
» entendrez ce que l'évesque d'Arras vous dira de ma  
» part (2). »

Granvelle, à ces mots, s'avança. Soit que, dans le public, on accusât le roi d'avoir influé sur la détermination de son père, soit que Philippe voulût aller au-devant de cette accusation, Granvelle employa la moitié de son discours à convaincre les états que le commandement exprès et réitéré de l'Empereur avait pu seul déterminer son fils à accepter la renonciation qui venait d'être faite en sa faveur. Il remercia, en termes

---

(1) C'est ce que dit positivement le Mémorial d'Ypres : « Dit ghe-  
» daen zinde, den coninek van Inghelandt, ghezeten zinde, zeide,  
» in fransche tale, an alle de staten dat, etc. »

On peut encore, d'après ce fait, juger si Charles-Quint avait parlé debout, comme le rapporte Pontus Heuterus.

(2) Nous avons la copie de ces paroles aux Archives du royaume, de la main du président Viglius, et on lit en tête : « Ce que dit le  
» roy de mot à mot, en aussi cler langaige comme il est escript. »

Selon presque tous les historiens, Philippe se serait excusé de ne

affectueux, les états, au nom du roi, de la bonne volonté avec laquelle ils l'avaient reçu; il exprima l'espoir que des sujets aussi fidèles, aussi loyaux, aussi affectionnés qu'ils l'étaient, correspondraient toujours à l'amour de leur prince pour eux; il les assura qu'il n'épargnerait rien, pas même sa propre personne, afin de leur procurer le repos et la prospérité. Le conseiller Maes avait supplié le roi de ne pas s'éloigner des Pays-Bas, tant que durerait la guerre avec la France : Granvelle répondit que le roi resterait avec eux aussi longtemps que ses affaires le lui permettraient, et qu'il reviendrait toutes les fois que sa présence serait nécessaire : promesse dont, malheureusement pour lui et pour la Belgique, Philippe ne se ressouvint pas dans la suite. Granvelle, continuant, déclara que le roi, selon les intentions de son père, apporterait un soin vigilant à ce qui touchait le service de Dieu, le soutien de la foi catholique, l'obéissance due à la sainte Église; qu'il veillerait à ce que la justice fût administrée sans distinction de personnes; qu'il observerait et ferait observer les coutumes, libertés et privilèges du pays. Il annonça enfin que ce monarque était prêt à renouveler, comme souverain, le serment qu'il avait prêté, comme héritier présomptif, six années auparavant, à chacune des provinces (1).

---

pouvoir parler ni en français, ni en *flamand*! L'erreur de ces historiens est d'autant plus évidente, que, dans les assemblées des états généraux des Pays-Bas, la langue bourguignonne ou française était la seule usitée.

(1) Ce discours est dans les *Analectes belgiques*, pp. 97-99.

L'évêque d'Arras étant retourné à sa place, la reine Marie demanda à l'Empereur la permission de dire quelques mots aux états.

Cette princesse avait été appelée par son frère, en 1531, sans qu'elle le désirât (1), à gouverner les dix-sept provinces : elle n'avait alors que vingt-cinq ans (2), et, parmi les conseillers même de l'Empereur, il ne manquait pas de personnes qui la trouvaient bien jeune pour une charge aussi difficile (3). Elle montra,

---

(1) Le 15 décembre 1530, l'archiduc Ferdinand écrivit à sa sœur que l'Empereur venait d'apprendre la mort de l'archiduchesse Marguerite, et que probablement elle serait appelée à remplacer leur tante : elle lui répondit, le 26 du même mois, qu'elle trouvait beaucoup de pour et de contre, en ce qui concernait le gouvernement des Pays-Bas, si l'Empereur lui proposait de s'en charger. Charles-Quint lui fit en effet cette proposition par une lettre du 5 janvier 1531, que j'ai insérée dans les *Analectes belgiques*, p. 584. La reine alors écrivit à Ferdinand (24 janvier) que, si elle acceptait, c'était uniquement pour obéir à l'Empereur et à lui. Le 3 mai suivant, elle lui manda qu'elle avait définitivement accepté; que l'Empereur « lui avait » mis la corde au col; » qu'elle trouvait les affaires fort embrouillées, etc.

L'année précédente, la reine, étant à Augsbourg avec Ferdinand, l'avait prié, au cas que le gouvernement des Pays-Bas devînt vacant, et que l'Empereur jetât les yeux sur elle, de l'en détourner. (Correspondance de Marie et de Ferdinand, analysée par le comte de Wyanants, directeur général des Archives des Pays-Bas avant 1794.)

(2) Elle était née le 13 septembre 1505.

(3) L'ancien confesseur de Charles-Quint, le cardinal Loaysa, lui écrivait de Rome le 21 janvier 1531 : « Con esta posta, ha venido » aquí nueva que Vuestra Magestad quiere dejar á la serenísima » reyna de Ungría por gobernadora de Flandes..... Acuérdese Vuestra » Magestad que, aunque es valerosa y casta, es muy moza, y que-

en peu de temps, que, quel que fût le poids du gouvernement qui venait de lui être confié, il n'était pas au-dessus de ses forces. Plus d'un orage vint troubler sa régence : en 1536, François I<sup>er</sup> en personne assaillit les Pays-Bas avec des forces considérables; en 1539, les Gantois se révoltèrent, entraînant à leur suite la plupart des villes de la Flandre; en 1542, les Pays-Bas eurent à faire face à deux ennemis à la fois : aux Français, qui envahirent le Luxembourg, et aux Gueldrois, qui pénétrèrent dans le Brabant, sous la conduite du fameux Martin Van Rossem; en 1552, il leur fallut de nouveau soutenir la guerre contre la France. Dans ces circonstances critiques, la reine Marie déploya une activité, une énergie, une prévoyance sans égale. Charles-Quint, qui l'appréciait, lui avait donné toute sa confiance; il aimait à la consulter sur les entreprises qu'il méditait, sur la direction à donner à sa politique : il n'avait presque pas de secrets pour elle. Telle était l'estime qu'il faisait de son caractère et de ses talents que, étant retenu par la goutte à Bruxelles, lors de l'ouverture de la diète de Worms en 1545 (1), il voulut y envoyer sa sœur, pour présider à sa place (2). A différentes reprises, dans le cours de ces vingt-cinq années, la reine avait témoigné le désir d'être déchargée de

---

» dando sola y libre, pasa peligro de infamia..... » (*Briefe an Kaiser Karl V, etc.*, p. 408.)

(1) Voy. p. 15.

(2) Ce fut le roi des Romains qui l'en détourna par une lettre du 14 février 1545, citée dans des notes du comte de Wynants.

son gouvernement, pour se consacrer à Dieu; toujours l'Empereur avait éludé sa demande, quoique, dès 1540, il eût pris l'engagement d'y avoir égard. Quelques semaines avant son abdication, il l'avait encore sollicitée de conserver la régence sous le roi son fils, ne fût-ce que pour très-peu de temps; mais cette fois il l'avait trouvée inébranlable (1).

C'était sa retraite que la reine voulait elle-même annoncer aux états. Elle le fit en des termes pleins de simplicité et de modestie, se taisant sur les services qu'elle avait rendus au pays, ne parlant que de son insuffisance, déclarant que, si son savoir eût répondu à la volonté, à la fidélité, à l'amour et à l'affection qu'elle avait apportés dans l'exercice de sa charge, aucun prince n'eût été mieux servi que l'Empereur, aucun pays n'eût été mieux gouverné que les dix-sept provinces. « Je supplie, en la plus parfaite humilité » que je puis, — ainsi s'exprima-t-elle en terminant, » — je supplie à Votre Majesté, à vous, monseigneur, » et à vous autres, messieurs, prendre les services » faits en cette qualité de bonne part et pour agréables, puisque j'y ai exhibé tout ce qui a été en la » personne, et, s'il y a eu aucune faute, me la pardonner et l'attribuer à mon incapacité, laquelle » m'eût fait sans doute faire beaucoup d'erreurs, sans » l'assistance que vos prédécesseurs et vous autres

---

(1) Voy. sa lettre à l'Empereur, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, pp. 469-480.

» m'avez donnée : de quoi je ne puis ni ne dois laisser  
» de m'en louer grandement vers Leurs Majestés,  
» comme je fais, et vous en remercier très-affectueuse-  
» ment; vous assurant que, outre le devoir qu'en ce  
» faisant, avez fait envers votre si bon prince et votre  
» propre bien, ce que y avez voulu ajouter de faire en  
» ma contemplation, l'a été à personne qui vous a été  
» et est autant affectionnée et désirant votre propre  
» bien que personne du monde saurait être, et qui,  
» selon et conforme à mon devoir, ai désiré satisfaire  
» à un chacun, et me départir de vous avec conten-  
» tement, et que, où que je sois, ne me trouverez  
» moins encline que du passé, tant en général que  
» en particulier, à employer mon possible à pro-  
» mouvoir votre bien, et vous faire tout convenable  
» plaisir (1). »

Ces paroles affectueuses renouvelèrent les émotions de l'assemblée. Charles-Quint, se tournant vers sa sœur, la remercia avec tendresse des longs et fidèles services qu'elle lui avait rendus (2). Le conseiller Maes,

---

(1) Le discours de la reine Marie, écrit tout entier de sa main en minute, est aux Archives du royaume. Nous l'avons donné textuellement dans les *Analectes belgiques*, pp. 99-102.

(2) « Dit al ghedaen zinde, de coninghinne dede huer verfooch, van pointe te pointe, dies zy ghedaen hadde ghedurende huer rege-ment, bedanckende de staten van alle dese landen in 't generale van huerlieder obediencie ende dienste die zy ghedaen hadden Huer Majesteit, in de name van den Keysere, gheduerende zyn absencie, hopende huer debvoir altyts wel ende ghetrauwelic ghedaen t'heb- bene; nietmin, indien eeneghe faulte van Huere Majesteit weghe

se rendant une seconde fois l'interprète des états généraux, assura la reine de la reconnaissance que le pays conserverait de son administration (1).

Quelques mots de l'évêque d'Arras, pour annoncer aux états, au nom du roi, que la prestation réciproque des serments aurait lieu le lendemain (2), terminèrent cette imposante cérémonie, qui resta sans imitation dans l'avenir, comme elle était sans exemple dans le passé.

Charles-Quint se leva, et, suivi du même cortège qui l'avait accompagné à son entrée, il se dirigea vers la chambre du conseil privé; là, il attendit que les états et le peuple eussent quitté le palais. Alors il reprit le chemin de sa petite maison (3).

ghecomen ware, hopende dat neen, was supplicerende an de Majesteit van den Keysere ende alle andere 't zelve huer te willen verghêvene. Twelke by den Keysere ghedaen was, bedanckende de coninghinne van alle de langhe ende continuele diensten die zy zou wel ende ghetrauwelick ghedaen hadde gheduerende zyn absencie.» (Mémorial d'Ypres.)

(1) Pontus Heuterus, p. 541. — Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 16 a.

Dans la relation sommaire dont j'ai parlé, p. 89, à la note, après le discours de la reine Marie, on lit : « Sur laquelle proposition feist » briefve responce le susdiet pensionnaire d'Anvers, docteur Masius, » remerciant, de par la généralité des estatz, ladiete royne de la » paine et bon debvoir par elle faiet au gouvernement desdiets pays. »

(2) Le Mémorial d'Ypres fait suivre l'analyse du discours de la reine Marie, de ces mots : « Nota dat, in sceden, den biscop van » Atrecht, in de name van den coninck, continuerde d'andere acten » tot 's anderdaegs. »

(3) *Sommaire description*, etc,

La foule qui remplissait la vaste salle s'écoula lentement, impressionnée par l'étrangeté autant que par la grandeur du spectacle auquel elle venait d'assister. Des pensées diverses agitaient ces prélats, ces nobles, ces députés du tiers état, qui étaient accourus à la voix de leur vieux monarque, — vieux par la durée de son règne, par ses travaux et ses infirmités, plus que par son âge, — pour recevoir une dernière fois ses adieux : mais tous étaient préoccupés du sort de la patrie; et, malgré les flatteries que l'orateur des états avait prodiguées au nouveau souverain, il y en avait plus d'un, parmi cette élite de la nation, qui ne pouvait se défendre de tristes pressentiments sur l'avenir.

P. C. VI. Monumental de la Alhambra y Generalitat  
CONSEJERÍA DE CULTURA

Charles-Quint, n'ayant pu, comme il le souhaitait, partir pour l'Espagne, ni en 1553, ni en 1554, se flattait du moins que l'hiver de 1555 ne le retrouverait plus aux Pays-Bas. Il avait fait équiper, dans les ports de Zélande, une flotte qui devait être prête à appareiller au plus tard dans le mois de novembre (1); dès le 11 octobre, il avait prévenu le secrétaire d'État

---

(1) Voy. le t. II de ce recueil, p. 69.

Dans une lettre du 22 novembre au général des hiéronymites, le secrétaire d'État Vazquez lui disait : « Ayer vino correo de Su Magestad de 23 de octubre, y me escribe que de su parte escriba á fray Juan de Ortega que procure de desembarazarse, y que vaya luego á Laredo, donde piensa desembarcarse en todo este mes de noviem-

Vazquez de son prochain débarquement à Laredo, Bilbao, ou Santander, en l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour qu'il y trouvât les provisions de bouche, les bêtes de somme et les autres objets dont il aurait besoin (1); plusieurs semaines auparavant, les reines, ses sœurs, avaient donné l'ordre aux officiers de leurs maisons de se préparer à les suivre dans un délai très-court (2).

---

« bre ó á principio de diciembre. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 109.)

Il y a, aux Archives d'Ypres, une lettre que la reine Marie écrivit, le 19 octobre, aux avoué et échevins, afin qu'ils voulussent mettre à la disposition du seigneur de Beveren (Maximilien de Bourgogne), amiral de la mer, les pièces d'artillerie et boulets dont il leur ferait la demande pour l'armement des navires destinés à transporter l'Empereur en Espagne.

Enfin, dans les acquits de la recette générale des finances de 1555, nous avons trouvé l'ordonnance suivante, qui prouve que les préparatifs de départ de l'Empereur avaient commencé dès le mois de juin; cette ordonnance émane du conseil des finances, et est datée du 27 novembre :

« Receveur général des finances, Robert de Bouloingne, paie et délivrez à M<sup>e</sup> Nicolas Micault, conseiller du privé conseil du roy, nostre sire, la somme de *iiii<sup>e</sup> xi* livres, du pris de *xl* gros, que luy avons ordonné, pour cent trente-sept jours qu'il a vacqué, à deux fois, au pays de Zéclande, pour l'esquippage des navieres apprestées pour le voiage de l'Empereur vers Espagne; assavoir : depuis le *xxvi<sup>e</sup>* de juing dernier passé en cest an *XV<sup>e</sup> LV* jusques le *vii<sup>e</sup>* de juillet ensuyvant, et après depuis le *xxiiii<sup>e</sup>* dudict mois de juillet jusques le *xxiiii<sup>e</sup>* de ce mois de novembre, etc. »

(1) Voy. le t. II de ce recueil, p. 69.

(2) Waleran Hangouart, que nous avons déjà cité p. 65, note 2, écrivait, le 24 septembre 1555, au président de la chambre des

Quelle fut la cause qui s'opposa au départ de l'Empereur ? Les historiens ne nous l'apprennent pas. Dans une lettre que Charles écrivit à son frère, le 18 mars 1556, il lui disait qu'il avait « différé son partement, » tant pour le temps que ses indispositions, jusques » à ce que la saison lui donnât opportunité de meilleur » passage (1). » Nous savons, par une autre lettre, d'une date antérieure, écrite aussi au roi des Romains, que, quelques jours après son abdication, l'Empereur avait eu une atteinte de goutte (2); et ce fait, nous en trouvons la confirmation dans le *post-scriptum* d'une dépêche adressée, le 14 novembre, à la princesse doña Juana : « S. M., y dit Philippe II à sa sœur, S. M., ne » pouvant signer, à cause de la goutte qu'elle a à la » main droite, m'a ordonné de signer pour elle (3). »

comptes de Lille : « Cejourd'huy, la royne de France a fait déclarer, » par son maistre d'hostel, à tous ses officiers, qu'ils se fassent » prestz pour, le mois prochain, la sieuvir en Espagne, avecq sa » seur la royne de Hongrie et Sa Majesté. Le semblable s'est dict en » l'hostel de l'Empereur..... »

Un autre personnage, Jean Vander Beke, mandait au même président, le 28 septembre : « Les nouvelles du partement de l'Empereur » et des deux roynes vers Hespaigne continuent encore, et de fait » la résolution est telle, et doibvent partir pour tout le mois d'octo- » bre. Mons<sup>r</sup> de Bèvres partist hier vers Zélande, pour faire les » apprestes..... » (Archives du département du Nord : *Lettres missives*, liasse 53 bis.)

(1) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 696.

(2) *Ibid.*, p. 695. Cette lettre est du 5 novembre.

(3) « Por tener Su Magestad la gota en la mano derecha, que no puede firmar, me ha mandado que yo firme este despacho. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 510.)

Mais le mal n'était pas tellement grave qu'il empêchât Charles-Quint de se mettre en route : car il mandait à sa fille, dans la même dépêche, que, selon ce qu'il lui avait annoncé déjà, si le temps n'y mettait pas obstacle, il s'embarquerait avant la fin du mois, l'équipement de la flotte étant très-avancé (1).

La véritable cause qui retarda le départ de l'Empereur fut la même qui, l'été précédent, avait retenu Philippe II en Angleterre : le manque d'argent. Il ne voulait point partir sans avoir licencié sa maison, et il ne pouvait la licencier sans la payer : or sa dette envers ses serviteurs domestiques s'élevait à 200,000 écus, et son trésor était vide (2). En vain lui et son fils écri-

(1) « ..... Y, como he escrito, si el tiempo no lo impide, pienso embarcarme en este mes, que ya está adelante la expedicion de la armada. »

(2) Dans une lettre que Philippe II écrivit à la princesse doña Juana le 29 février 1556, après lui avoir exprimé son étonnement de ce que la flotte de D. Alvaro de Bazan tardait tant à arriver, il lui disait : « Si, quando esta llegare, por ventura no fuesse partido el » dicho D. Alvaro, mandaréis que se dé toda la priesa posible, sin » esperar ninguna cosa, porque la necesidad es grande, y que se » envíe la mayor cantidad que ser pueda, porque los 150,000 ducados en reales que estaban juntos, y los otros cincuenta que señalamamente han de venir para mí de contado, ó por cambio, segun » os escribí, es muy poco para lo mucho que se debe á la casa de Su » Magestad, que hasta en fin del año pasado monta 200,000 escudos, » que es forzoso pagarlos, porque Su Magestad ha determinado de » licenciar todos sus eriaños, y la mia está por pagar de cási otro » tanto, y á la infantería y caballería española se deberán mas de » seis pagas..... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 544.)

vaient-ils, dans les termes les plus pressants, à la princesse doña Juana, afin qu'elle vint à leur secours : en Espagne aussi, les ressources étaient à bout, les moyens de finance étaient épuisés, et la nation espagnole commençait à se fatiguer de tant de charges dont elle portait le principal fardeau. Charles-Quint avait espéré que la flotte de don Alvaro de Bazan, qui devait lui apporter l'argent dont il avait besoin, arriverait aux Pays-Bas dans le courant de novembre; elle n'y arriva qu'au printemps de 1556.

Six semaines avant qu'il abdiquât, Charles-Quint avait fait convoquer à Bruxelles des députés de la plupart des provinces des Pays-Bas (1), et la reine Marie avait demandé à chaque députation en particulier de nouveaux subsides pour le soutien de la guerre. Cette demande, faite dans un temps où les ministres les plus dévoués étaient les premiers à reconnaître que le pays succombait sous le poids des impôts (2), fut accueillie avec une répugnance aisée à concevoir : aussi plusieurs des provinces, et la Flandre notamment, n'y avaient pas encore répondu le 25 octobre. Quoique, depuis ce jour-là, il n'exerçât plus aucun pouvoir, Charles-Quint consentit, dans l'intérêt de son fils, à intervenir personnellement auprès des quatre membres de Flandre : il leur écrivit, les « requérant très-affectueusement de » se vouloir esvertuer pour accorder plainement et

---

(1) Voy. p. 90, note 1.

(2) Voy. p. 64, note 1.

» promptement la demande qu'il leur avait faite,  
 » POUR ESTRE ICELLE LA DERNIÈRE (1). » Cet appel de  
 l'Empereur à l'affection et au zèle des Flamands, ses  
 compatriotes, produisit son effet : les quatre membres  
 accordèrent la somme totale (480,000 florins) réclamée  
 d'eux. Leur exemple fut suivi par les états de Brabant,  
 d'Artois, de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Il est  
 digne de remarque que ces accords furent faits à l'Em-  
 pereur lui-même, quoique ce fût le roi Philippe, comme  
 souverain, qui les acceptât (2).

Le temps qui s'écoula entre la cérémonie du 23 oc-  
 tobre et la transmission à Philippe II des couronnes de  
 Castille, d'Aragon et de Sicile, autoriserait à croire  
 que Charles V eut le projet d'attendre, pour effectuer  
 celle-ci, qu'il fût arrivé en Espagne, mais que la pro-  
 longation forcée de son séjour aux Pays-Bas le déter-  
 mina à prendre un autre parti (3). Quoi qu'il en soit,

---

(1) Cette lettre est du 5 novembre. M. Diegerick l'a donnée dans  
 une curieuse brochure intitulée : *Quelques lettres et autres documents  
 inédits concernant l'empereur Charles-Quint*, Bruges, 1855, in-8°,  
 de 42 pages. Elle a été publiée aussi par M. Kervyn de Volkaersbeke  
 dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1855,  
 p. 474.

(2) Archives du royaume, papiers d'État : registre intitulé *Actes  
 d'accord d'aides, XVI<sup>me</sup> siècle*.

(3) L'extrait suivant d'une lettre que le contador Antonio de  
 Eguino écrivait de Bruxelles, le 19 novembre 1555, au secrétaire  
 Vazquez, prouve du moins que, pendant plusieurs semaines, il y eut  
 de l'incertitude à cet égard : « Tiénese por cierto que aquí se hará la  
 » renunciacion desos reinos, y que las escrituras dello están hechas,  
 » para se otorgar..... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 510.)

cette transmission donna lieu à trois renonciations successives, qui se firent le 16 janvier 1556, en la petite maison de l'Empereur, au Parc (1).

La première renonciation comprenait les royaumes de Castille, Léon, Grenade et Navarre, les Indes, îles et terre ferme de la mer Océane découvertes et à découvrir, les grandes maîtrises des ordres de Saint-Jacques, d'Alcantara et de Calatrava. Elle eut lieu en présence des reines douairières de France et de Hongrie, du duc Emmanuel-Philibert de Savoie et d'un grand nombre d'autres personnes (2). Après la lecture de l'instrument passé devant le secrétaire Francisco de Erasso, comme notaire public de la cour de l'Empereur et de tous ses royaumes, Philippe se jeta aux genoux de son père, le remercia de la grande faveur qu'il lui faisait, et déclara l'accepter. Sandoval (3) et M. Mignet (4) font connaître les noms des témoins, spécialement appelés par l'Empereur, qui apposèrent leurs signatures à cet acte.

La seconde renonciation s'appliquait aux royaumes d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, de Majorque, à la principauté de Catalogne, au comté de Barcelone,

---

(1) Les instruments de ces trois renonciations sont aux Archives de Simancas. Le premier est conçu en langue castillane; les deux autres sont en latin.

(2) « ..... Y otras muchas personas que viéron y oyéron decir á Su Magestad como lo otorgaba. »

(3) *Historia de Carlos V*, t. II, p. 603.

(4) *Charles-Quint*, etc., p. 106.

de Roussillon, de Cerdagne, et aux îles adjacentes. Les témoins nommés dans l'acte sont le duc de Savoie, Antoine Perrenot, évêque d'Arras, don Martin d'Aragon, comte de Ribagorza, Juan de Luna, châtelain de Milan, et Agustin Gallart, faisant fonction de chancelier (1).

La troisième et dernière renonciation était relative au royaume de Sicile. Nous voyons encore figurer, parmi les témoins, le duc de Savoie et l'évêque d'Arras: les autres sont deux frères de la maison de Vintimille (*de Vigentimiliis*), Simon et Charles, et Juan Bautista Seminara, chargé de la chancellerie (2).

Dans aucun de ces actes, pas plus que dans les lettres patentes de cession des Pays-Bas, il n'est fait mention, le moins du monde, d'une rente que Charles-Quint se serait réservée, de 100,000 écus selon Robertson et Le Petit (3), de 200,000 ducats selon Heiss et Van Meteren (4).

Le même jour, l'Empereur écrivit aux villes principales, aux grands, aux évêques, aux chefs des ordres religieux et aux universités de Castille, pour leur donner part de la renonciation qu'il venait de faire. Voici ce qu'il disait à l'université de Valladolid:

---

(1) Archives de Simancas, *Instrucciones, poderes y renunciaciones*, liasse 2.

(2) *Ibid.*, *Secretarias provinciales, Sicilia*, liasse 1728.

(3) *Histoire de Charles-Quint*, par Robertson, traduction de Suard, Paris, 1842, t. II, p. 419; Le Petit, *Grande chronique de Hollande*, in-fol., t. I, liv. VIII, p. 240.

(4) *Histoire de l'Empire*, par Heiss, Paris, 1751, in-12, t. II, p. 571; *Histoire des Pays-Bas*, par Van Meteren, liv. I, fol. 16 a.

## « LE ROI.

» Par les lettres que je vous ai fait écrire, depuis que je partis de ces royaumes, vous avez appris le succès qu'ont eu mes affaires. Vous avez su comment, mu par l'intérêt de la religion, j'entrepris la guerre d'Allemagne, dans le but de réduire les protestants et de les faire rentrer au giron de l'Église, ainsi que j'y étais tenu; comment je m'efforçai de mettre la tranquillité et la paix dans la chrétienté; comment j'insistai sur la convocation du concile, et sur la nécessité d'y réformer le clergé, afin de mieux ramener ceux qui se sont éloignés de la foi. Les choses, par la faveur divine, étaient en de bons termes, lorsque le roi de France commença dernièrement les hostilités par mer et par terre contre moi, sans aucun juste motif; s'aidant des Allemands, qui, au mépris de leurs serments de fidélité, s'allièrent avec lui; appelant l'armée navale du Turc, au grand dommage de la chrétienté, et spécialement de nos États et seigneuries, menacés d'invasion par elle. Je fus ainsi forcé de lever les armées qu'on a vu, et il en est résulté pour moi d'excessives fatigues, tant à cause des campagnes que j'ai faites, que pour les affaires incessantes et graves que j'ai eu à traiter. De là sont nées la plupart des infirmités et des maladies dont je souffre depuis quelques années, et un état d'incapacité physique tel que non-seulement je n'ai pu et ne puis m'occuper desdites affaires personnellement et avec la promptitude requise, mais encore

que j'ai été un obstacle à ce qu'elles fussent conduites comme elles auraient dû l'être : ce qui a excité et excite des scrupules dans mon esprit.

» J'aurais beaucoup désiré y mettre ordre plus tôt : mais plusieurs motifs sérieux ne permettaient pas que je le fisse en l'absence du sérénissime roi d'Angleterre, de Naples, et prince d'Espagne, mon très-cher et très-aimé fils, car j'avais à traiter avec lui des choses importantes. A cet effet, je le fis venir, d'abord pour qu'il effectuât son mariage avec la sérénissime reine d'Angleterre, et ensuite je l'appelai ici. Après qu'il y fut arrivé, je me résolus, selon la détermination que j'en avais prise antérieurement, à lui céder et transporter, comme je l'ai fait, les royaumes, seigneuries et États de la couronne de Castille et de Léon, avec leurs dépendances, selon qu'il est contenu plus amplement dans l'acte que nous avons fait dresser en date de ce jour. La grande prudence qu'il a montrée jusqu'ici dans tout ce qu'il a traité, soit en mon nom, soit pour lui-même, nous donne la confiance qu'il gouvernera, administrera, défendra et tiendra en paix et justice lesdits royaumes, seigneuries et États. Nous écrivons à toutes les cités et villes de ces royaumes qu'elles le proclament roi, avec les solennités requises et accoutumées, de la même manière que si Dieu avait disposé de moi; qu'elles lui obéissent, le servent et le respectent, d'ici en avant, accomplissant ses commandements, écrits et verbaux, comme ceux de leur vrai seigneur et roi naturel, de même qu'ils ont accompli et devaient accomplir les miens propres. De tout quoi il nous a paru convenable

de vous donner avis, pour que vous sachiez notre résolution, et la mesure que nous avons prise (1). »

Les conférences ouvertes pour la paix à Marcq, au mois de mai 1555, avaient avorté par les prétentions inconciliables des deux parties. La France ne souffrait pas moins, pourtant, de la prolongation de la guerre, que les pays de l'Empereur (2). Aussi, à l'occasion d'arrangements à prendre pour la mise en liberté des prisonniers faits de part et d'autre, Henri II s'empressa-t-il de consentir, au mois de décembre suivant, que les négociations fussent reprises en vue de la paix. Ces négociations eurent lieu en l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai; elles ne restèrent pas tout à fait infructueuses: une trêve de cinq ans, qui maintenait le *statu quo*, fut signée le 5 février 1556 (3). Charles-Quint intervint au traité comme chef de l'Empire.

Henri II envoya à Bruxelles, pour recevoir les serments de l'Empereur et du roi, une solennelle ambassade, à la tête de laquelle était Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, amiral de France et gouverneur de Picardie, qui avait été, en son nom, le principal négociateur du traité. Coligny arriva à Bruxelles le 25 mars.

---

(1) Voy. le texte dans l'*Appendice G*.

(2) Voy. le tableau, un peu exagéré peut-être, que Simon Renard fait de la situation de la France, dans une lettre écrite à Philippe II, de Saint-Dié, le 8 mai 1556. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 556.)

Renard fut nommé ambassadeur en France aussitôt après la ratification de la trêve de Vaucelles.

(3) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. III, p. 82.

Il fut reçu par le roi le 26, et le 29 par l'Empereur. Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, qui l'accompagnait, a laissé une relation curieuse (1) de ce voyage, mais surtout de l'audience que Charles-Quint donna à l'envoyé du roi de France : nous croyons pouvoir nous abstenir d'en reproduire les détails après MM. Pichot (2) et Mignet (3).

Jusque-là Charles-Quint n'avait pas abdiqué la souveraineté du comté de Bourgogne; un motif particulier l'en avait empêché. Depuis 1511, en vertu de traités conclus avec les rois de France par l'intervention et sous la garantie des cantons suisses, la neutralité existait entre cette province et celles qui, ayant aussi fait partie des domaines de la maison de Bourgogne, avaient été annexées par Louis XI à la monarchie française, c'est-à-dire le duché de Bourgogne, la vicomté d'Auxonne, le pays de Bassigny et leurs dépendances. La ville de Besançon et son territoire étaient également compris dans cette neutralité. Le dernier renouvellement du traité était du 11 juillet 1555; il devait avoir une durée de cinq ans (4).

Dans cet acte, Charles-Quint avait stipulé pour lui,

---

(1) Elle est dans Ribier, *Lettres et Mémoires d'Etat*, t. II, pp. 655-657.

(2) *Charles-Quint*, etc., pp. 198-200.

(3) *Charles-Quint*, etc., pp. 112-118.

(4) Je suis redevable de ces renseignements à M. Babey, archiviste du département du Doubs, à Besançon, à qui j'en témoigne ici toute ma reconnaissance.

mais non pour ses hoirs et successeurs : il craignit, s'il cédait le comté de Bourgogne à son fils pendant la durée de la guerre, qu'Henri II, tenant le traité pour non avenu, ne commît des hostilités contre les Bourguignons (1).

La trêve de Vaucelles vint le tirer de cet embarras. A la fin d'avril 1556, il ordonna la convocation des états de Bourgogne, et il commit Claude de Vergy, chevalier de la Toison d'or, gouverneur du comté, Pierre des Barres, seigneur du Parret, président du parlement de Dôle, et son sommelier de corps Jean de Poupet, seigneur de la Chaulx, pour renoncer, en son nom, dans le sein de cette assemblée, à la souveraineté du pays. Philippe II, par d'autres lettres, donna aux mêmes commissaires le pouvoir d'en prendre possession de sa part.

Les états s'assemblèrent, le 10 juin, à Dôle, dans la grande salle du collège de Morteau. Le président des Barres exposa les raisons qui obligeaient l'Empereur à transmettre le comté de Bourgogne à son fils, comme

---

(1) « Mon cousin, j'entens que la cour de parlement a faict appréhender Estienne Quiclet, pour avoir tenu intelligence en France au préjudice de mon service, et mesme qu'il instigoit les François, afin qu'ilz se servissent de l'occasion d'occuper le conté de Bourgoigne, à l'occasion que la neutralité ne soit traictée, sinon en nostre nom, et non de nos héritiers et successeurs : qu'est la cause pour laquelle j'ay différé jusques à oires de céder au roy mon filz ledit conté de Bourgoigne, luy ayant jà transféré tous mes aultres royaumes et pays, etc. » (Lettre de Charles-Quint à M. de Vergy, gouverneur de Bourgogne, du 20 janvier 1556, aux Archives du royaume.)

il l'avait fait à l'égard de ses autres pays, et il déclara les états déchargés du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à S. M. I. Philibert de Rye, évêque de Genève, se leva alors. Après avoir fait l'éloge des deux monarques, il dit que, « de cœur très-entier et sincère dévotion et affection, ils recevaient et acceptaient en toute humilité la Majesté Royale pour leur vrai, légitime et naturel souverain et droiturier seigneur, comme comte de Bourgogne, tel que Sadite Majesté Impériale l'avait esté par cy-devant. » Tous les membres des trois ordres firent, sur les Évangiles, serment de fidélité au nouveau prince. Les commissaires de Philippe II jurèrent, à leur tour, qu'il maintiendrait le comté dans tous ses droits, privilèges et franchises. Les états nommèrent une députation, composée de don Fernande de Lannoy, comte de la Roche, frère Guillaume de Poligny, abbé de Rosières, et Étienne Fauche, conseiller au parlement, pour aller aux Pays-Bas porter au souverain qui cessait de régner, et à celui dont le règne commençait, les hommages de la province (1).

## VII.

L'argent attendu d'Espagne étant enfin arrivé, Charles-Quint fixa son départ à la fin du mois de

---

(1) Ces détails, tirés des registres des états de Bourgogne, m'ont été également envoyés par M. Babey.

juin (1). Dans les premiers jours de mai, le conseiller du conseil privé Micault, S<sup>r</sup> d'Indevelde, fut envoyé en Zélande, avec la mission de pourvoir à l'avitaillement des navires belges qui devaient accompagner l'Empereur (2). Deux commissaires espagnols, Francisco de Bonavente de Puga et Juan Fernandez de Camelo, furent chargés des mêmes soins pour les navires de leur nation (3). Philippe II informa sa sœur, la princesse doña Juana, de la résolution que l'Empereur avait

---

(1) Le 3 mai 1556, le duc de Savoie écrivit à Maximilien de Bourgogne, marquis de la Vère, gouverneur de Hollande et Zélande et amiral de la mer : « Mon cousin, je vous ay bien voulu advertir de la résolution de l'Empereur, monseigneur, de vouloir, contre la fin du mois de juing prochain, encheminer son voyaige d'Espaigne : à quelle fin Sa Majesté Impériale fait icy donner l'ordre aux apprestes et préparations pour ce requises, etc. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(2) C'est ce qui résulte de plusieurs lettres de Micault et du compte de la recette générale des finances de 1556.

Au mois de juillet, il fallut renouveler presque tous les vivres, que les chaleurs extraordinaires de cette année avait gâtés ; et, comme l'argent manquait toujours, Micault dut emprunter de l'abbé et des bourgeois de Middelbourg les sommes nécessaires à cet effet. (Archives du royaume, papiers d'État.)

(3) On lit, dans des lettres de mandement expédiées sous le nom du roi, et adressées à tous lieutenants, gouverneurs, amiraux, baillis, prévôts, mayeurs, écoutètes, receveurs, etc. : « Comme l'Empereur, monseigneur et père, a donné charge et commission à Francisco de Bonavente de Puga et Juan Fernandez de Camelo, espagnolz, de recouvrer et fournir les vivres nécessaires pour la provision, munition et avictuaillement des navires destineez et équipez pour le prochain voyaige et partement de Sa Majesté Impériale vers Espaigne, etc. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

prise (1); il lui renouvela les recommandations qui lui avaient été précédemment faites, pour que, en débarquant, il trouvât prêtes toutes les choses qui pourraient lui être nécessaires (2). Charles instruisit lui-même le roi des Romains de son intention de passer en Espagne « au my-juing, ou, au plus tard, à la fin d'icelluy mois, » estant délibéré DE EN CECI NE FAIRE CHANGEMENT QUEL-  
» CONQUE, POUR CHOSE QUE PUST SURVENIR : » en conséquence, si le roi et la reine de Bohême (3), dont la visite lui avait été annoncée deux mois auparavant (4),

(1) « El Emperador mi señor está determinado de partir de aquí á lo mas largo al fin de junio para Gante, y de ahí tomará el camino por la ribera abajo..... » (Lettre du 5 mai 1556, aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 511.)

(2) « ..... Ordenaréis que haya recaudo de vituallas en la costa, y esté allí un alcalde de corte, á que provea de lo necesario, conforme á lo que la otra vez se escribió..... » (Lettre du 14 mai 1556, *ibid.*)

(3) L'archiduc Maximilien, fils aîné de Ferdinand, et Marie, fille de Charles-Quint.

(4) Ferdinand avait fait exprimer à l'Empereur, par Luis Venegas de Figueroa, ambassadeur de Philippe II, retourné à la cour de Bruxelles au mois de mars 1556, le désir de son fils Maximilien de venir lui rendre visite avant son départ. L'Empereur avait répondu que cette visite lui serait très-agréable, surtout si le roi de Bohême était accompagné de sa femme, et Philippe II avait joint son invitation à celle de son père. (Lettre de Charles-Quint à Ferdinand, du 18 mars, dans Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 696. — Lettre de Philippe II à Ferdinand, de la même date, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. II, 1845, p. 419. — Autre lettre de Philippe à son oncle, en français, de la même date, aux Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X, fol. 67.)

différait davantage leur arrivée, « il perdrait l'opportunité de les voir, puisque, n'arrivant icy avant ledict terme, ilz ne l'y pourroient trouver, suivant sadicte résolution, QUE POUR CHOSE QUELCONQUE IL NE POUVOIT CHANGER (1). » Il répéta à son frère, dix jours après, sur la nouvelle que le roi de Bohême ne se mettrait en route qu'à la fin de mai, et qu'il voyagerait à petites journées, que, si le roi ne se hâtait davantage, son voyage serait inutile : car « il ne se pouvoit EN FAÇON QUELCONQUE détenir à Bruxelles plus longuement que jusques à la fin du mois de juin au plus tard ; » qu'il avait mille causes qui le forçaient à cette détermination (2).

Cependant, le 27 mai, arriva à Bruxelles un courrier, porteur de lettres de Ferdinand et de Maximilien : elles exprimaient le grand désir qu'avaient le roi et la reine de Bohême de voir l'Empereur, et le suppliaient de différer un peu son départ. Ces princes devaient se mettre en route le 29; ils attendraient à Linz la réponse à leur dépêche : si l'Empereur ne pouvait avoir égard à leur vœu, le roi seul continuerait le voyage (3). Charles, touché de leurs instances,

---

(1) Lettre du 5 mai 1556, dans Lanz, t. III, p. 698.

(2) Lettre du 16 mai 1556, *ibid.*, p. 699.

(3) Voy. la lettre de Ferdinand à Charles-Quint, du 22 mai 1556, dans Lanz, t. III, p. 699.

Le licenciado Gamiz, envoyé de Ferdinand à Bruxelles, écrivait, le 28, à la reine de Hongrie, alors dans son domaine de Turnhout : « Ayer á la tarde llegó un correo del rey mi señor, que partió de Vienna á los 22 en la tarde, y viene ha advertir á Vuestras Ma-

et heureux de revoir sa fille, qu'il aimait tendrement, consentit au délai qui lui était demandé (1).

Philippe II fit, dans ces circonstances, une tentative auprès de son père, que l'histoire doit rapporter, pour la blâmer sévèrement. Déjà, aussitôt après l'abdication, il avait voulu retourner en Espagne, et laisser l'Empereur aux Pays-Bas (2) : le 27 mai, inspiré par

---

» gestades como los serenissimos rey y reyna de Bohemia partian de  
» Vienna á los 29, y vernian su camino juntos fasta Lintz, con  
» determinacion que, si Su Magestad Cesarea fuere servido de dete-  
» nerse un poco esperádoles, vernán juntos fasta aquí, y donde no,  
» quedará la reyna ni señora en Lintz, y verná el rey con la dili-  
» gencia á él possible..... » (Archives du royaume.)

(1) Voy. la lettre de Charles-Quint à Ferdinand, du 28 mai, dans Lanz, t. III, p. 702.

Granvelle, de son côté, mandait le même jour à la reine de Hongrie :  
« Madame, je vous ay cejourd'huy adverty de ce qu'estoit venu du  
» roy des Romains et des roy et roine de Bohesme. Ce que je puis  
» ajouter est qu'attendu qu'ilz escripvent qu'ilz pourront estre icy le  
» xii<sup>e</sup> de juillet, véant l'instance que le roy des Romains faisoit par  
» ses lettres, afin qu'ilz le puissent veoir, puisque les frais pour le  
» voiage estoient faits, et mesmes la santé et les affaires de Sa Ma-  
» jesté le pouvoient bonnement comporter, Sa Majesté Impériale s'est  
» résolue, après disner, le roy présent, de les attendre, et que incon-  
» tinent le leur escrivist, leur donnant toutesfois haste..... » (Archives  
du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X, fol. 97.)

(2) La lettre du 19 novembre 1555 du contador Antonio de Eguino, que j'ai déjà citée (p. 110, note 5), ne permet pas le doute sur ce point. Eguino s'y exprime ainsi : « ... Después me dijo Erasso que Sus  
» Magestades habian acordado de remitir estos negocios para cuando  
» Su Magestad Cesarea, ó el rey, fuesen en esos reynos: que seria  
» mas presto que se pensaba; y como entónces se tenia por mas cierta  
» la ida del rey príncipe, que no de Su Magestad, no me pareció

ses ministres espagnols, il chercha à le persuader de rester pendant un certain temps encore à Bruxelles, d'où il aurait l'œil sur les affaires des Pays-Bas et d'Italie, tandis que lui passerait en Angleterre et en Castille. Il représenta, dans ce but, à son père que, pour se procurer de l'argent, il était indispensable qu'il se rendit de sa personne en Espagne; que si, lui absent, l'Empereur et la reine de Hongrie s'éloignaient, les Pays-Bas seraient sans soutien, et les Français en pourraient profiter pour envahir ces provinces, au mépris de la trêve; que, en demeurant à Bruxelles, encore qu'il ne fit rien, l'Empereur, par sa seule présence, tiendrait le roi de France en respect; enfin, que la crainte de lui voir prendre le chemin de l'Italie exercerait une grande influence sur les vues ultérieures du pape Paul IV, dont l'inimitié venait de se révéler par des actes significatifs. Le 28, il le sollicita de nouveau de se prêter à cet arrangement (1).

Il est bien vrai que la princesse doña Juana et les conseils de Valladolid ne cessaient d'insister auprès de Philippe II, afin qu'il revînt en Espagne; il est vrai

---

» replicar en ello, hasta que se declarase quien habia de ir. Después, » como se declaró la ida del Emperador, torné á hablar al rey, etc. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 510.)

Eguino avait été envoyé aux Pays-Bas par la princesse doña Juana, pour remonter à l'Empereur et au roi le fâcheux état des finances espagnoles.

(1) Lettres de Granvelle à la reine de Hongrie, des 28 et 29 mai, aux Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X, fol. 95 et 97.

encore que les cortès de Castille réclamaient hautement son retour (1). Mais ces motifs, quelque graves qu'ils fussent, justifiaient-ils la proposition du roi? N'y avait-il pas de l'égoïsme, disons plus, de la cruauté de sa part, à demander à son père qu'il se chargeât du gouvernement d'une portion de la monarchie, après qu'il s'était dépouillé de tous ses États, pour jouir du repos dont il avait tant besoin? La reine de Hongrie fut choquée au dernier point du procédé de son neveu; elle écrit à l'évêque d'Arras, qui lui en avait donné avis: « Je » croy que Sa Majesté se trouvera difficile de retarder » si longuement son voiage, et, pour dire vérité, non » sans cause: car ne sçay si ce seroit la réputation et » honneur du roy de laisser son père, en l'estat qu'il » est, au brouilly, et luy se retirer en Espagne; et » tiendrois que, en cas que l'on sceust persuader à Sa » Majesté de se mesler de quelques négoces devant » son retirement, pour le bien des affaires de son filz, » qu'il seroit plus décent que ce fussent celles d'Es-

---

(1) Quelques jours après la démarche de Philippe II, la princesse doña Juana lui écrivit une nouvelle lettre encore plus pressante que les autres, pour qu'il hâtât son retour: elle envoya même expressément à Bruxelles don Fadrique Enriquez, majordome du prince don Carlos, avec la mission d'agir, à cet effet, tant auprès du roi qu'auprès de l'Empereur.

Nous donnons, dans l'Appendice II, cette lettre de doña Juana, qui est datée du 13 juin 1556, parce qu'elle jette un grand jour sur la situation de Philippe II et de l'Espagne, à l'époque où elle fut écrite.

Voy. aussi Cabrera, *Historia de Felipe II*, liv. I, pp. 57 et 41, édit. de Madrid, 1619.

» pague que de icy et en Italie, qui est plus le manger  
» de ceulx qui entrent à régner, que à ceulx qui ont  
» le tout habandonné; *et craindrois que ceulx qui*  
» *donnent tel conseil regardent plus à leur particu-*  
» *lier que à l'honneur, réputation et devoir de leur*  
» *Majesté* (1). » Charles-Quint répondit à son fils qu'il  
remettrait son départ jusqu'au mois d'août, mais qu'il  
lui était impossible de le différer davantage (2).

Au mois de juin, Charles-Quint licencia sa maison.  
Elle comprenait encore, à cette époque, au delà de  
quatre cent cinquante personnes, sans compter les com-  
pagnies d'archers et de hallebardiers qui formaient la  
garde wallonne, allemande et espagnole : dans ce nom-  
bre, il y avait quelques Bourguignons, peu d'Italiens  
et d'Allemands; plus des quatre cinquièmes étaient  
espagnols ou belges. Le principal personnage de la  
maison impériale était le duc d'Albe, qui, depuis de  
longues années, remplissait la charge de grand maître.  
Jean de Hennin, comte de Boussu, était grand écuyer,  
et Oudart de Bersacques, grand aumônier (3). La  
charge de grand chambellan, la plus distinguée par  
ses prérogatives, que Guillaume de Croy, seigneur  
de Chièvres, et le comte Henri de Nassau avaient oc-

---

(1) Lettre du 29 mai 1556, aux Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X, fol. 99.

(2) Lettre de Granvelle à la reine de Hongrie, du 28 mai, citée plus haut.

(3) Voy. l'état de la maison de l'Empereur dans le t. II de ce recueil, pp. 71 et suiv.

cupée successivement, n'avait plus été conférée par l'Empereur, après la mort du comte, arrivée en 1538. Les sommeliers de corps étaient le seigneur de la Chaulx (1) et le seigneur de Rye, tous deux bourguignons. Il y avait trois majordomes : le baron de Monfalconnet, bourguignon aussi ; D. Juan Manrique et Luis Quijada, espagnols. Les noms les plus illustres d'Espagne et des Pays-Bas figuraient dans la liste des gentilshommes de la maison et de la bouche.

Charles-Quint voulut, seulement, que le seigneur de la Chaulx, le comte du Rœulx, le seigneur d'Hubermont et le seigneur de Licques l'accompagnassent jusqu'en Espagne (2), avec un certain nombre de ses *ayudas de cámara*, de ses *barberos* et d'autres officiers subalternes attachés au service de la chambre, de la cuisine, de la cave, de la table et de l'écurie. C'est parmi ces derniers que, au moment d'entrer dans le monastère de Yuste, il fit choix des serviteurs qui devaient s'y enfermer avec lui ; et, si l'on excepte Van Male, Moron et quelques autres, ceux qu'il désigna furent pris dans les rangs les plus infimes de sa domesticité, tant il voulait écarter de la retraite où il allait s'ensevelir jusqu'à la moindre apparence de faste et de luxe : on remarque même qu'un de ses quatre *ayu-*

---

(1) La Chaulx ne figure pas dans l'état mentionné en la note 3. de la page précédente, probablement parce qu'il était alors en Bourgogne.

(2) Voy. le t. 1<sup>er</sup> de ce recueil, pp. 8, 14, 17, 25, 70, 90, 99, 100, 109.

das de cámara ne savait pas écrire (1). Une compagnie de 99 haliebardiens reçut l'ordre de se tenir prête pour former son escorte; elle le suivit jusqu'à Jaramilla, où il la congédia le 3 février 1557 (2). Quoiqu'il fût habitué depuis longtemps aux soins du docteur Corneille de Baersdorp, qui avait sa confiance, il le céda aux reines ses sœurs, et se contenta, pour son service propre, d'un médecin plus jeune, le brugeois Henri Mathys. Il avait déjà jeté les yeux sur le colonel Quijada, pour en faire son majordome à Yuste; il l'autorisa à prendre les devants, afin qu'il pût passer quelque temps avec sa femme dans son domaine de Villagarcía.

La simplicité que Charles-Quint entendait apporter à l'organisation future de sa maison, lui servit aussi

(1) C'était Mathias Routart. On lit, dans l'inventaire des biens meubles de Charles-Quint, dressé à Yuste, le 28 septembre 1558 : « Los cuales bienes e cosas el dicho Mathias Routart, ayuda de cámara, dijo e declaró que no sabe de otra cosa qu'esté á su cargo....; » e porque no sabe escribir, lo firmó por él el dicho Ojier Bodart, etc. » (Archives de Simancas, *Contadurjas*, 1<sup>a</sup> época, liasse 1143.)

(2) Elle ne se composait plus alors que de 89 individus, 10 étant morts dans la traversée et en chemin. C'est ce que nous apprend le passage suivant d'une lettre que Rodrigo de Bazan écrivit, de Valladolid, le 12 septembre 1557, au roi : « Los soldados alabarderos que » Su Magestad Cesarea truxo en su servicio de Flandes; fuéron 99, » de los quales quedáron muertos y despedidos los diez en la mar y » en el camino. De los 89 que entráron en Valladolid con Su Magestad van agora los 8 en las compañías de soldados que van á servir » á Vuestra Magestad en esas partes, por manera que quedan destos » 81. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 120.)

La note que nous avons donnée à la p. 110 du t. I<sup>er</sup>, d'après les extraits de M. le brigadier Aparici, doit être rectifiée selon ces indications.

de règle dans les instructions qu'il donna au garde des joyaux de la couronne. L'argenterie indispensable à son service personnel, quelques reliquaires, quelques tableaux du Titien et d'un autre peintre que nous ne connaissons que sous le nom de maître Michaël, ce fut là tout ce qu'il voulut emporter en Espagne (1). Les diamants, les bijoux, les perles, les pierreries et tous les autres objets précieux furent remis entre les mains des officiers du roi (2).

Une maladie contagieuse, comme il en régnait souvent à une époque où les règles les plus simples de salubrité et d'hygiène publique étaient négligées, éclata dans Bruxelles vers le milieu du mois de juin (3), et elle se développa rapidement, par les chaleurs excessives de l'été de 1556. La présence à Bruxelles de l'Empereur et du roi son fils fit prendre des mesures de précaution extraordinaires. Le magistrat ordonna que les maisons infectées de la maladie fussent signalées au public par un torchon de paille (*stroowisch*), long au moins d'une aune et demie, placé à la fenêtre de l'étage inférieur, et que les personnes qui s'y trouveraient restassent enfermées pendant six semaines, soit dans ces maisons mêmes, soit dans des tours des remparts, ou d'autres lieux qui leur seraient expressément désignés (4). Il fit défense aux habitants des

(1) Voir l'inventaire inséré au t. II de ce recueil, p. 80-95.

(2) Les inventaires en existent aux Archives du royaume.

(3) Archives de la ville de Bruxelles, *Geel correctie boek*, fol. 427.

(4) *Ibid.* Ordonnance du 16 juin 1556.

maisons infectées d'en sortir, sous peine du fouet et du bannissement perpétuel, et à toutes personnes d'y entrer, sous la même peine, à l'exception des curés, confesseurs, médecins, des religieux qui assistaient les malades, de ceux qui leur apportaient des aliments (1). Le gouvernement ne jugea pas encore ces mesures suffisantes : il prescrivit que les rues et les canaux fussent nettoyés ; qu'on jetât de la chaux vive dans les retraits communs ; que tous les pauvres qui n'avaient pas de domicile à Bruxelles eussent à en sortir, et que les autres restassent chez eux ; que les personnes atteintes de la maladie fussent soignées hors de la ville ; qu'on n'y laissât entrer personne venant de lieux infectés, etc. (2).

Dans la situation où se trouvait la capitale, la prudence conseillait à Charles-Quint de s'en éloigner. Après avoir fait visiter les villages des environs ; il alla, le 29 juin, s'établir au château de Sterrebeke, appartenant à Antoine le Sauvage, fils de son grand chancelier (3).

---

(1) Archives de la ville de Bruxelles, *Geel correctie bock*, fol. 428 v<sup>o</sup>.  
Ordonnance du 29 juin 1556.

(2) Voy., dans l'*Appendice I*, l'instruction que le président Viglius remit au bourgmestre Vanden Eycken, le 24 juin 1556.

(3) *Histoire des environs de Bruxelles*, par M. Alph. Wauters, t. III, p. 181.

On voit, dans le compte de la recette générale des finances de 1556, fol. 248 v<sup>o</sup>, que Michel Mariage, dit Barbazan, fourrier de la reine de Hongrie, avait été envoyé à Sterrebeke, Ockerzeel et Ever, afin d'examiner lequel de ces endroits était le plus commode pour la résidence de l'Empereur.

Selon le Journal MS. de Vandenesse, Charles-Quint se serait établi

Philippe II était parti, la veille, pour Tervueren (1).

Une lettre de Corneille de Baersdorp à la reine douairière de Hongrie nous fournit quelques détails intéressants sur l'état de Charles-Quint à cette époque :

« Madame, écrit le docteur, l'Empereur se porte continuellement de myeux en myeux. Il est vray que, » ceste nuyt passé, depuis neuf heures qu'il s'alloit coucher hier au soir jusques à mynuyt, il ne » dormist point de bon sompne, mais fust souvent » esveillè, à cause du chault, lequel le fist tenir les » fenestres de sa chambre ouvertes depuis mynuyt » jusques à six heures du matin (2), où jusques à six et » demie il a bien dormi, ayant entre deulx esté esveillè » trois fois, sans longuement demeurer esveillè, et » dormi bons sompnes. Il fait les matyns bonne » chambre, et disne bien; aussi fait bonne colation. » Il trouvist vostre melon hier fort bon, et aultre aussi » que il avoit venu, comme je croy, du mesme lieu, » assçavoir : d'ung Italien, auquel il a mandé d'en-

---

à Grimbergen. Vandenesse se trompe certainement ici, comme le prouve la lettre du docteur Baersdorp, dont nous donnons un extrait.

Sterrebeke est un beau et grand village, situé au sud de Saventhem et de Nossegem, dont il est séparé par l'ancien chemin de Bruxelles à Louvain.

(1) Vandenesse, Journal MS.

(2) C'était là, à ce qu'il paraît, une habitude de Charles-Quint : on voit, dans notre recueil (t. I, p. 514) qu'au monastère de Yuste, pendant la saison des chaleurs, Charles-Quint dormait, les portes et fenêtres de sa chambre ouvertes.

» voyer de jour à aultre de fresches (1)... De Ster-  
» beque, ce m<sup>me</sup> de juillet 1556 (2). »

Cependant le roi et la reine de Bohême appro-  
chaient de la frontière des Pays-Bas. Philippe II en-  
voya, pour les recevoir, le marquis d'Aguilar à Maes-  
tricht, et le duc de Savoie à Tongres; lui-même il se  
porta à leur rencontre jusqu'à Louvain, où ils arrivè-  
rent le 16 juillet. Le lendemain, ils firent ensemble leur  
entrée à Bruxelles (3). L'Empereur, qui avait hâte de  
voir sa fille et son gendre, y était revenu dès le 15 (4),  
après avoir ordonné que de grands feux fussent allu-  
més, vingt jours durant, afin de purifier l'air, dans la  
rue sur laquelle donnait son habitation (5).

---

(1) Ce goût de l'Empereur pour les melons le suivit dans sa retraite.  
Voy. le t. I<sup>er</sup> de ce recueil, pp. 10 et 515.

(2) Archives du royaume : papiers d'État.

(3) Lettre de Philippe II à la princesse doña Juana, écrite de Lou-  
vain, le 16 juillet 1556. (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 511.)

(4) *Ibid.*

(5) Nous avons trouvé, dans les acquits du compte des domaines  
de Bruxelles de 1556, l'ordonnance suivante, adressée au receveur  
de ces domaines par le conseil des finances :

« Receveur de Bruxelles, Philippe Veusels, pour ce que l'Empe-  
reur a commandé de journellement faire faire des feux en la rue de  
Louvain, endroit où est son logis, pour pourvoir aux infections de  
la maladie contagieuse, et mesime pour supporter et soulager les voi-  
sins illeceq, nous vous ordonnons que fournissez aux centeniers et  
wyckmeesters de ladicte rue la quantité de deux mil fagots, pour,  
durant le temps de vingt jours, pouvoir faire brusler, en ladicte rue,  
depuis la porte de Sic-Goule jusques à la porte de Louvain, la quantité  
de cent fagots par jour : faisant metre ladicte provision de fagots

Selon un usage généralement observé entre les têtes couronnées, à l'entrée des souverains étrangers dans les villes, les bannis se présentaient à eux, pour obtenir la rémission de leurs bans : c'est ainsi que Charles-Quint, à son passage par la France en 1539, avait reçu de François I<sup>er</sup> le pouvoir de faire grâce aux criminels en tous les lieux de son royaume qu'il traverserait. Philippe II, nous ne savons par quel motif, n'accorda pas cette prérogative au roi de Bohême (1).

Maximilien et sa femme passèrent trois semaines à Bruxelles; ils logèrent au palais. De grandes fêtes furent données en leur honneur; il y eut des tournois, des festins, des parties de chasse (2) : la noblesse et la bourgeoisie se montrèrent également empressées à complaire à des princes pour lesquels les Belges ressentaient de vives sympathies. Philippe II fit au roi de Bohême un accueil affectueux. Tous deux s'efforcèrent de mettre en oubli les choses qui les avaient divisés, et ils convinrent même qu'à l'avenir ils s'avertiraient réci-

---

dedens le parcq de S. M., à l'entrée de la grande porte, pour y estre gardez..... Fait à Bruxelles, le xi<sup>e</sup> de juillet XV<sup>e</sup> cinquante-six.

» Il est ordonné commencer les feux aujourd'huy, xi<sup>e</sup> de juillet. »

(1) La minute suivante, écrite de la main du secrétaire d'État Vander Aa, et corrigée par Granvelle, existe aux Archives du royaume, dans la collection des papiers d'État :

« Le roy, en son conseil d'État, a résolu et mande que, pour ceste fois, sur le fondement de la venue du roy de Bohesme, les banniz et délinquans ne seront menez en ceste ville de Bruxelles, pour bonnes considérations. Fait à Bruxelles, le xvii<sup>e</sup> jour de juillet, l'an 1536. »

(2) Journal MS. de Vandenesse. — *Histoire de Bruxelles*, par MM. Henne et Wauters, t. I, p. 585.

proquement de ce qui pourrait donner matière à quelque défiance entre eux (1).

Maximilien eut surtout à se féliciter de son voyage, en ce qu'il réussit à faire revenir l'Empereur sur ses déterminations touchant un point qui tenait extrêmement à cœur au roi des Romains.

Charles-Quint, dès le mois de septembre 1555, avait annoncé à son frère l'intention de déposer la dignité impériale, aussi bien que toutes ses couronnes héréditaires. Cette communication avait inquiété Ferdinand, qui doutait des sentiments des Électeurs à son égard : il s'était empressé d'écrire à l'Empereur, afin de le détourner d'un dessein dont les conséquences pouvaient, selon lui, être des plus fâcheuses pour leur maison (2); depuis, il lui avait fait faire des représentations pressantes, sur le même sujet, d'abord par D. Martin de Guzman, ensuite par l'archiduc Ferdinand, qui suivit de près cet ambassadeur à Bruxelles (3). Tout cela n'avait point ébranlé Charles-Quint, et il était bien décidé à signifier sa renonciation à la diète qui allait s'assembler à Ratisbonne (4).

Le 24 mai 1556, dans une lettre écrite de sa main, Ferdinand renouvela ses observations à son frère (5); et comme, en ce moment, Maximilien allait se mettre

---

(1) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 82.

(2) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 688.

(3) *Ibid.*, p. 702.

(4) *Ibid.*, p. 701.

(5) *Ibid.*, p. 707.

en route pour les Pays-Bas, il lui recommanda de les appuyer de toute son influence personnelle. Le roi de Bohême fut puissamment secondé, dans ses instances auprès de l'Empereur, par sa femme, par la reine de Hongrie, par Philippe lui-même, qui était intéressé à ce que son père conservât le plus longtemps possible le gouvernement de l'Empire (1). Charles-Quint consentit enfin à une sorte de transaction qui conciliait dans une certaine mesure son désir de se dépouiller de toute espèce de pouvoir avec les vœux que lui exprimaient si fortement les membres de sa famille. Il autorisa son frère à convoquer les Électeurs, soit en diète, ou autrement, au lieu et au temps qu'il jugerait le plus à propos, et lui transmit, à cet effet, des lettres de créance pour eux. Afin que cette assemblée eût un résultat conforme aux vœux de Ferdinand, il s'engagea à faire proposer aux Électeurs, par les ambassadeurs qui y assisteraient en son nom, qu'il lui fût loisible de remettre au roi des Romains le titre d'empereur et l'administration de l'Empire, librement et purement, sans en rien retenir. Si les Électeurs y consentaient, ses ambassadeurs, en vertu de leur pouvoir, feraient la renonciation entre leurs mains : dans le cas contraire, ils auraient mission de négocier afin que, tout en retenant le nom et le titre, il fût libre de transférer le gouvernement absolu de l'Empire à son frère, et, en déses-

---

(1) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 740.

poir de cause, qu'il pût en charger, durant son absence, qui il lui plairait (1).

Lorsque Charles-Quint fit part de cette résolution au roi des Romains, il ne lui laissa pas ignorer que son plus grand désir en ce monde était DE SE DESNUER DE TOUT, et qu'il espérait, par conséquent, que rien ne serait négligé de sa part pour que les Électeurs acceptassent la première des trois propositions que les ambassadeurs seraient autorisés à leur soumettre (2).

Le 8 août, le roi et la reine de Bohême reprirent le chemin de l'Allemagne. Le même jour, Charles-Quint se mit en route pour Gand, où il fut suivi, bientôt après, des reines de France et de Hongrie, du roi son fils, du duc de Savoie et de toute la cour. Quelque temps auparavant, il avait fait retirer son testament de la trésorerie des chartes de Rupelmonde, où étaient gardés les titres principaux des souverains des Pays-Bas (3).

---

(1) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, pp. 708 et 709.

(2) Lettre du 8 août 1556, *ibid.*

(3) C'est ce qui résulte de lettres patentes de mandement de Philippe II à messire Hermès de Winghene, conseiller et maître des requêtes du conseil privé et garde des chartes de Flandre, desquelles suit la teneur :

« Comme l'Empereur, monseigneur et père, pour aucuns bons respectz, désire faire retirer son testament reposant en la trésorie de nos chartres de Flandres, en nostre chasteau de Ruplemonde, dont vous avez la garde avecq les aultres chartres y estans, et il soit que, suyvant l'ordonnance faicte sur la conduicte des gardes de nosdictes chartres, vous ne pourriez retirer ni délivrer ledict testament, sans

Charles-Quint fit ses adieux à son fils, à Gand, le 28 août, et se dirigea, par le nouveau canal (*nieuwaert*), vers la Zélande. Philippe, comme on l'a vu, avait, dès le mois de mai, transmis des instructions à la princesse doña Juana, afin que, lors de son débarquement et sur toute sa route, l'Empereur ne manquât de rien (1) : il les lui réitéra, en ajoutant que six chapelains attachés à la cour devaient se trouver au lieu où aborderait Sa Majesté, et en prescrivant, de plus, que 4,000 ducats fussent envoyés au même lieu, dont 3,000 seraient mis à la disposition de l'Empereur pour sa dépense jusqu'à Valladolid, et les 1,000 restants serviraient à payer les frais de transport de *l'arméria* royale (2). Le 8 septembre, il répéta ces recommandations à la princesse. Il lui fit connaître encore que

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife  
CONSEJERÍA DE CULTURA

sur ce avoir noz lettres patentes en tel cas pertinentes, pour ce est-il que, ce considéré, et désirans en ce complaire au bon vouloir et plaisir de mondict seigneur et père, vous mandons et comectons, par ces présentes, que incontinent et sans délai ayez à vous transporter en nostrediet chasteau de Ruplemonde, et de ladiete trésorie de noz chartres de Flandres y reposans, retirer ledict testament, et, à vostre retour icy, le délivrer ès mains de révérend père en Dieu vénérable nostre très-cher et féal conseilier d'Estat l'évesque d'Aras..... »

Ces lettres, qui portent la date du 11 juillet 1556, sont conservées aux Archives du département du Nord, à Lille, collection de la chambre des comptes, boîte 427.

(1) Voy. p. 120.

(2) Voici en quels termes était conçue sa dépêche, qui fut expédiée de Gand, le 26 août : « Mandaréis que se provea lo necesario en la costa y en el camino, conforme á lo que primeço estaba proveído,

l'Empereur, désirant n'occasionner aucun déplacement, avait résolu de descendre, à Valladolid, chez Gomez Perez de las Mariñas, où Ruy Gomez habitait d'ordinaire; que, quant aux deux reines, elles logeraient au palais; il l'invita à prendre toutes les mesures nécessaires en conséquence, et enfin il lui dit que, quoique l'Empereur n'eût pas voulu entendre parler de cela, il convenait que, indépendamment des six chapelains dont il était question dans sa lettre précédente, un prélat, quelques personnes principales et quelques gentilshommes se trouvassent au port, pour le recevoir. Il ne doutait pas que ceux qu'elle désignerait, d'accord avec le conseil, ne se prêtassent volontiers à donner à leur ancien souverain cette marque de déférence et de respect, sans qu'il fût nécessaire de le leur commander expressément (1). MM. Pichot et Mignet ont déjà fait remarquer que si, à son arrivée à Laredo, l'Empereur ne trouva ni argent, ni prêtres, ni médecins, ni courriers (2), ni personne, excepté l'alcade de cour Durango et l'évêque de Salamanque, Philippe II ne saurait en être rendu responsable.

---

\* ..... y proveeréis que vengan seis capellanes nuestros al puerto, para ir sirviendo á Su Magestad.....

» Su Magestad Imperial partirá de aquí para Gelanda á los xxviii del presente, y se embarcará con el primer buen temporal, que ya todo está en orden. Mandaréis que en el puerto se tengan cuatro mil ducados : los tres para el gasto que Su Magestad hará hasta llegar ay, y los mil para el acarreto de mi armería que embio..... »  
(Archives de Simancas, *Estado*, liasse 511.)

(1) Voy. cette lettre dans le t. II, p. 95.

(2) Voy. le t. I, p. 5.

Charles-Quint alla attendre, à Souburg (1), que le vent devint propice pour son départ : il y avait, dans ce village, une belle et spacieuse maison, où il se logea (2).

Ce fut à Souburg que Charles signa les dépêches relatives à sa renonciation à l'Empire. Il nomma ses ambassadeurs auprès des Électeurs et de la diète : Guillaume de Nassau, prince d'Orange, le vice-chancelier George-Sigismond Seld, le secrétaire Wolfgang Haller, et laissa pour eux des instructions, conçues dans le sens de la déclaration qu'il avait faite, à Bruxelles, au roi de Bohême. Dans l'intervalle qui s'écoulerait jusqu'à ce que sa renonciation fût accomplie, l'Empire ne pouvait rester sans chef : il écrivit aux princes et états de la Germanie qu'il avait investi son frère, comme son futur successeur, en sa qualité de roi légitimement élu des Romains, du pouvoir absolu et irrévocable de traiter, négocier et commander, en toutes choses qu'il trouverait être requises et nécessaires à la grandeur, prospérité et augmentation de l'Empire,

---

(1) Souburg, qu'on écrivait *Sudbourg* et *Zuitbourg* au XVI<sup>e</sup> siècle, est à 5 kilomètres de Flessingue, et à 4 kilomètres de Middelbourg ; il forme aujourd'hui deux communes : Oost-Souburg et West-Souburg.

(2) Guichardin, *Description des Pays-Bas*, édit. de 1882, p. 551. De Thou (liv. XVII) fait « une citadelle » de la maison de Souburg, qu'il confond avec Zeebourg. Quelques lignes plus haut, cet historien, ordinairement si judicieux, raconte que l'Empereur « prit pour un » présage de sa mort prochaine « une comète qui parut le 6 mars 1556, et que, dès lors, « il ne pensa plus qu'à faire préparer toutes » les choses nécessaires pour son départ » !!

leur ordonnant, en vertu de son autorité impériale, et sous peine d'encourir son indignation, de révéler, respecter et honorer ledit roi des Romains, ainsi qu'ils feraient sa propre personne (1). Il avait, quelques jours auparavant, transmis une injonction semblable à la chambre impériale de Spire (2).

Il donna avis de toutes ces dispositions à son frère, et lui envoya copie des instructions qu'il avait dictées pour ses ambassadeurs. A cette occasion, il crut devoir lui manifester encore ses sentiments : « Je me suis, » lui écrivit-il, très-volentiers condescendu à vostre » désir, sous l'espoir et confiance, que je conçois de » vous, que, nonobstant les mandements et lettres » adressés aux princes de l'Empire, vous regarderez de » descharger ma conscience de tous scrupules (3), puis- » que, par le discours de la négociation passée jusques » à oires, vous avez peu cognoistre quelz ilz sont, et » que, pour m'en mettre hors, vous userez de toute » diligence requise pour accorder avec les Électeurs

---

(1) Lettre du 7 septembre 1556, dans Goldast, *Collectio constitutionum imperialium*, in-fol.; Francof., 1615, p. 576.

(2) Lettre datée de Gand, le 27 août, *ibid.*

(3) C'était surtout la crainte qu'il ne se fit en Allemagne quelque chose de contraire à la religion catholique, qui inspirait ces scrupules à Charles-Quint. Voy., dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 72, ce que Philippe II écrivait à Granvelle, le 4 mai 1557, à propos du colloque qui allait avoir lieu à Worms : « Si Su » Magestad sabe lo destos colloquios, temo no querrá (différer sa re- » nonciation), pues es la principal causa que siempre ha dado para » querer renunciar. »

» du lieu et du temps auquel ils se deyront trouver  
» personnellement avec vous..... Et si confie que  
» vous tiendrez main à ce que le tout se propose par  
» degrés, suivant mon intention, pour, s'il est pos-  
» sible, obtenir le premier point, et sinon, et après  
» avoir fait jusques au boult tout le possible pour y  
» parvenir, condescendre au second, et finalement  
» venir au troisiemes, qu'est la part de la négociation  
» que me donneroit moins de contentement..... » (1).

Dans le même temps, il fit délivrer à Philippe II les insignes impériaux dont un de ses officiers avait eu jusqu'alors la garde, afin que les ambassadeurs qui de sa part assisteraient à la prochaine diète, pussent les remettre entre les mains de son successeur à l'Empire (2).

Parmi les conventions qui avaient été faites à Augsbourg, au mois de mars 1551, entre les deux branches de la maison d'Autriche, il y en avait une par laquelle le roi Ferdinand s'obligeait, lorsqu'il parviendrait à l'Empire, à instituer le prince Philippe son lieutenant en Italie, pour en exercer les fonctions toutes et quantes fois il ne se trouverait pas lui-même dans cette province (3). Charles-Quint, sans tenir compte de ce qui s'était passé depuis lors, ni de l'abandon qu'il venait de faire au roi des Romains des prérogatives de la dignité

---

(1) Lettre du 12 septembre 1556, dans Lanz, t. III, p. 710.

(2) On sera peut-être curieux de connaître ce qu'étaient, à cette époque, les insignes de la dignité impériale. Nous en donnons l'inventaire dans l'Appendice K.

(3) Cet acte, daté du 9 mars 1551, et écrit tout entier de la main

impériale, voulut, avant de quitter les Pays-Bas, assurer à son fils, par sa seule autorité, le bénéfice de cette convention; il alla même plus loin : car il créa Philippe, ainsi que ses successeurs, *vicaires perpétuels*

de Ferdinand, est aux Archives de Simancas, *Capitulaciones con la casa de Austria*, liasse 4. En voici la teneur :

« Nous, Fernand, par la grâce de Dieu, roy des Romains, Hongrie et Bohême, etc., archiduch d'Autriche, etc., confesons, par ses présentes, que, considérant que, si nous venions en la administration de l'Empire après les eueulx jours de l'Empereur, monseigneur et frère, ne pourrions sy continuellement estre en Ytalie come pour l'administration de ycelle cerocit requis, pour les aultres urgens affaires et empeschemens qui pourrions avoer en Alemagne, et que à ceste cause est requis que pourvéions, en nostre absence, de lieutenant soufisant, quy aye auctorité, pouvoeir et lieu en Ytalie pour y maintenir nostre auctorité ympériale, et la défendre contre ceux qui la voudroient obprimer : nous confians de la soufissance et calité à ce requise et desusdite qui est en la personne de don Philipe, prince d'Espagne, archiduch de Austrische, etc., monseigneur nostre bon nepveue, avons délibéré que, venant à ladite dignité, le choasir en cestuy office; et luy prometons et jurons, par cestes, sur nostre foy, honneur, en parole de roy, que, incontinant que nous viendrons à l'administracion de l'Empire après les éreulx jours de Sa Majesté, sy Dieu veult que nous luy suscédons, nous députerons et ynstituons ledit seigneur prince pour gouverneur et nostre lieutenant en l'Ytalie, come le députons et ynstituons dès astheure pour lors, pour, toutes les fois que nous trouverons absant, avoer, sous et en nostre nom, come nostre lieutenant et gouverneur, tout entier gouvernement en Ytalie; en outre que, de part de l'Empire, avoyr toute autorité, tant à la administracion de justice, gouvernemant, que aultreman, come aultre nous-mesmes; et luy, de son cousté, nous doeit porter honneur, révérançe et obéissance, comme roy des Romains est tenu de fère à ung Empereur, et ung lieutenant à son

de l'Empire en Italie (1). Il fallait que la tendresse paternelle l'aveuglât étrangement, pour qu'il apposât sa signature à un pareil acte, qui devait choquer à la fois les Allemands et les Italiens, sans parler de ce qu'il avait de blessant pour le roi Ferdinand en particulier; qui, d'ailleurs, était radicalement nul, puisqu'il portait atteinte aux droits de l'Empire et des Empereurs futurs (2). Charles, on le conçoit, se garda bien d'informer son frère de cette disposition. Il paraît, du reste, qu'elle demeura secrète, et que Philippe n'en fit point usage. Cependant, lors des négociations de 1557 avec

chieff, sans que, en nostre présance en l'Ytalie, il aye à ce riens mêler de ladite administration et gouvernement, synon autant que luy comanderons et consentirons : nos réservant, en nostre présance, l'antière administracion et gouvernement, etc. »

(1) Nous n'avons jusqu'ici vu ce fait consigné nulle part; il nous a été révélé par un écrit de Granvelle qui est conservé aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 646, et dans lequel on lit : « Queriendo » la Magestad del Emperador irse á España, determinó de hacer » vicario perpetuo al rey nuestro señor y á sus sucesores en Ytalia, » del Ymperio, y hizolo reservándose aquellas mismas cosas que el » rey de Romanos havia reservado en el escrito que havia hecho, » por el cual prometia de hacer su vicario en Ytalia al rey nuestro » señor. Pero la diferencia que hay entre el vicariato prometido por » el rey de Romanos, y el que Su Magestad del Emperador ha dado » por su privilegio al rey nuestro señor, es muy grande, porque lo » uno es *ad vitam constituentis*, y lo otro es perpetuo y para sucesores. »

(2) Granvelle lui-même trouvait la patente de l'Empereur « no » bien fundada en derecho, » et ajoutait que « escandalizaria al » Emperador y á los que desto tuviesen noticia, tanto Alemanes » como Italianos, etc. »

le duc de Vendôme, il annonça l'intention de s'en prévaloir, pour garantir à ce prince l'investiture de l'État de Milan (1).

Des deux flottes qui devaient transporter Charles-Quint et les reines ses sœurs en Espagne, l'une, composée de navires biscayens, asturiens et castillans, était commandée par D. Luis de Carbajal, capitaine général de l'*armada* de Guipuzcoa; nous ne possédons pas de renseignements certains sur le nombre des voiles qui en faisaient partie : l'autre consistait en dix-neuf navires flamands et zélandais, parmi lesquels il y avait huit vaisseaux de guerre; Adolphe de Bourgogne, dit *Chapelle*, chevalier, seigneur de Wacken, en était l'amiral, et Gérard de Meckere le vice-amiral (2).

Maximilien de Bourgogne, revendiquant ses prérogatives d'amiral de la mer, avait brigué l'honneur de conduire lui-même en Espagne le monarque qu'il avait servi pendant tant d'années: l'Empereur lui sut gré de sa démarche; mais il lui fit répondre que sa présence dans ses gouvernements de Hollande et de Zélandé lui serait plus agréable encore, ainsi qu'au roi : car les états de ces deux pays se montraient difficiles relativement à une aide qui venait de leur être demandée, ainsi qu'aux autres provinces, et l'on se flattait que l'inter-

(1) Voy. l'instruction de Philippe II à Ruy Gomez, du 15 avril 1557, analysée dans le t. II de ce Recueil, p. 461, à la note.

(2) Voy., dans l'*Appendice L*, la liste des navires dont cette flotte était formée, et des capitaines qui les commandaient.

vention de leur gouverneur les amènerait à de meilleures dispositions (1).

Le vent que les pilotes désiraient pour mettre à la voile s'étant fait sentir, l'Empereur et les deux reines s'embarquèrent à Flessingue (2). Charles-Quint, lors

---

(1) Lettre de Maximilien de Bourgogne au duc de Savoie, du 21 mai 1556, aux Archives du royaume : *Lettres des seigneurs*, t. XV, fol. 157. — Lettre du duc de Savoie à Maximilien de Bourgogne, du 28 mai 1556 : *ibid.*, liasses des papiers d'État.

(2) MM. Pichot et Mignet fixent le jour de l'embarquement de l'Empereur, d'après le MS. Gonzalez, au 15 septembre. Dans la déclaration des frais de voyage du conseiller Micault, qui est rapportée au compte de la recette générale des finances de 1556, fol. 259 v<sup>o</sup>, il est dit que Charles-Quint et ses sœurs s'embarquèrent le 15. Micault était resté auprès d'eux jusqu'à ce moment-là.

Chose singulière ! Le 5 septembre, Philippe II écrivait, de Gand, pour savoir quand son père serait parti, aux magistrats des villes du littoral (l'Écluse, Ostende, Nieuport, Dunkerque et Gravelines). Nous avons, aux Archives du royaume, la minute de sa lettre ; elle est ainsi conçue :

« DE PAR LE ROY.

« Chiers et bien amiez, pour ce que entendons que l'Empereur, monseigneur et père, a fait embarquer la pluspart des seigneurs, gentilzhommes, officiers et autres qui le doivent accompagner et suyvre en son voyaige vers noz royaumes d'Espagne, et que S. M. est délibérée de bientost se mettre sur mer avec les deux roynes, noz bonnes tantes, à ceste cause, et que désirons savoir au vray quant l'armée de Sadiete Majesté se mettra sur mer, nous vous ordonnons très-expresément et acertes de nous advertir en diligence de ce qu'en povez savoir, et mesme si n'avez desjà apperecu aucuns navires d'icelle armée tirans vers Espagne, et quant icelles passeront. Et en ce ne faites aulcune faute. A tant, etc. De Gand, le v<sup>e</sup> de septembre 1556. »

des préparatifs de l'année précédente, avait choisi pour son passage une hulque flamande; cette fois, il donna la préférence à un navire biscayen qui, en 1554, avait transporté son fils en Angleterre (1), et n'avait encore fait que ce seul voyage (2): ce navire, appelé *el Espíritu Santo*, appartenait à Martin Ximenez de Bertendona, et le fils de celui-ci, Antonio de Bertendona, en était le capitaine; il était du port de 565 tonneaux (3). On y avait disposé un appartement commode pour l'Empereur (4), sans oublier d'y mettre une étuve, dont, au moindre froid, il ne pouvait plus se passer (5). Les deux reines montèrent sur *le Faucon*, qui portait le pavillon de l'amiral de Wacken.

(1) Sigüenza, *Historia de la orden de San Gerónimo*, t. III, liv. I, p. 187.

(2) Le conseiller Micault écrivait, de la Vère, le 8 juillet 1556, à la reine de Hongrie: « Il n'y a encoires personne venu à Armuyden, pour faire carpenter et équiper le bateau de l'Empereur, qui a changé de bateau pour sa personne, à cause que celluy de l'aultre année estoit viel et aultrement point si propice que celluy qu'il a choisy maintenant, que est une navire biscayenne, nouvelle de son premier voiage, de la grandeur de mille tonneaux, comme *le Faulcon*, auquel Vostre Majesté doit aller. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(3) Archives de Simancas, *Contadurias generales*, 4<sup>a</sup> época, liasse 517.

(4) On peut voir la description de cet appartement, d'après le MS. Gonzalez, dans M. Pichot, p. 215, et dans M. Mignet, p. 159.

(5) Philippe II, qui se flattait de pouvoir bientôt retourner en Espagne, voulut que *el Espíritu Santo* lui fût renvoyé, pour qu'il pût s'en servir dans sa traversée; le 9 septembre, il transmit l'ordre suivant à l'amiral de sa flotte: « D. Luis de Carbajal, nuestro capitan

Cependant les flottes avaient à peine levé l'ancre, que le calme d'abord, et ensuite les vents de sud-ouest, la retinrent à la pointe de Ramekens (1). Philippe II y vint, le 17 septembre, visiter l'Empereur dans son navire (2). Le même jour, le vent ayant fraîchi et pris une direction favorable, les flottes poursuivirent leur route.

Le roi, par une circulaire adressée aux gouverneurs et conseils de justice, ordonna que, dans toutes les villes, bourgs et villages des Pays-Bas, on fit des processions générales et solennelles avec le saint sacrement, et que tous prélats, gens d'Eglise et de religion, nobles, vassaux, officiers et gens de loi se missent en état de grâce, jeûnant, priant et distribuant des aumônes, afin qu'il plût à Dieu de donner à l'Empereur un bon et heureux voyage (3). En Espagne, depuis le mois de juin, la princesse doña Juana faisait dire des prières, pour le même objet, dans les monastères et les églises (4).

« general del armada de Guipuzcoa, porque á nuestro servicio con-  
 » viene que volvais con ella á Ynglaterra, para ser en la costa de  
 » aquel reino en puerto en todo el mes de diciembre primero que  
 » viene, os mandamos que así lo hagais, y traigais con vos á sueldo  
 » la nao de Vertendona en que agora pasa el Emperador mi señor,  
 » con la estufa y aposento que para Su Magestad se ha hecho, y que,  
 » en lugar desta, despidais otra de las que agora teneis, que os pa-  
 » reciera mas inútil.... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 511.)

(1) *Charles-Quint*, etc., par M. Mignet, p. 152.

(2) Vandenesse, *Journal MS.*

(3) Voy. cette circulaire dans l'*Appendice M.*

(4) En annonçant à l'Empereur, le 13 juin 1556, que tous les

Au moment où les rivages de Zélande se déroberent aux regards de Charles-Quint, de tristes et mélancoliques réflexions se mêlèrent sans doute à ses pensées. Trente-neuf années auparavant, il avait quitté les mêmes rivages (1); il était alors plein de jeunesse, d'ambition et d'avenir. Il allait recueillir le magnifique héritage de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique; les vœux de vingt peuples divers l'accompagnaient; il partait, environné de tout l'appareil d'un puissant monarque; les ambassadeurs des plus grands princes de l'Europe, la noblesse la plus illustre des Pays-Bas et d'Allemagne, formaient son cortège; des ministres renommés par leur sagesse et leur expérience étaient à ses côtés, pour le guider dans la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui. Quel contraste avec sa situation actuelle! Cassé par l'âge et les fatigues, usé par les maladies, n'ayant conservé, de toutes ses couronnes, de toute sa puissance et son éclat, qu'un titre désormais sans valeur, n'aspirant plus qu'au repos dans la solitude, il s'éloignait maintenant des contrées qui l'avaient vu naître, sans pompe, presque sans suite, pour aller

---

royaumes d'Espagne s'étaient réjouis d'apprendre sa prochaine arrivée, elle ajoutait : « Y porque Nuestro Señor traya con bien y con mucha salud á Vuestra Magestad, he proveido que en las iglesias y monesterios de estos reinos se hagan plegarias y oraciones, encomendándosele mucho..... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 115.)

(1) Le 7 septembre 1517. Il avait dû alors attendre, pendant trois mois, en Zélande, que le vent lui permit de partir.

E  
T  
N  
R

Quiero que libros se editen en APYT  
en Granada, tratados de regularización y  
de seguir por el camino de la justicia y  
~~justicia~~ un movimiento de la  
justicia. ¿Por qué se edita el Papeo  
en Granada? ¿Reconstrucción de  
deconstrucción? No olvidar a H. Huancayo de  
Docencia

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife  
CONSEJERÍA DE CULTURA  
JUNTA DE ANDALUCÍA

( 148 )

passer, au sein de la retraite, les jours qu'il plairait encore à Dieu de lui départir.

Ces réflexions, en lui rappelant le néant des grandeurs humaines, ne purent que donner une nouvelle force aux sentiments religieux dont son âme était imbue, et qui lui avaient inspiré l'idée de choisir un cloître, pour en faire sa dernière demeure.



P.C. Monumental de la Alhambra y Generalif  
CONSEJERÍA DE CULTURA

---

# APPENDICES.



P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife  
CONSEJERÍA DE CULTURA

## APPENDICES.

### APPENDICE A.

(Voy. p. 11.)

TROIS LETTRES ÉCRITES A LA REINE DOUAIRIÈRE DE HONGRIE PAR JEAN DE LONGUEVAL, SEIGNEUR DE VAUX, L'UN DES MAITRES D'HÔTEL DE L'EMPEREUR : 25 OCTOBRE, 5 NOVEMBRE ET 5 DÉCEMBRE 1552.

CONSEJERÍA DE CULTURA

JUNTA DE ANDALUCIA

1.

Madame, je me suys avisé d'avertyr Vostre Majesté comme l'Empereur, passé lontamps, menge bien peu, et est dégoûté de tout ce que on luy sert : aussi nous n'avons riens recouvré, par le chemin, que viante comune et ordinaire. Il m'a dict quelquefois qu'y luy samble qu'yl mengeroit bien de quelque plouvys ou bégassines : je croy que aussy feroit-il bien de quelque fésan ou chapons de Bruges ; il en a eu deulx petys, quy luy ont duré troys ou quatre jours, en plusieurs sauses, et me samble qu'yl y prenoit ung petit de goût. Sy les chèvres étoite en sésou, il les poroit aussy trouver bon, comme je pense qu'yl feroit samblablement les cognins, pour avoir été si lontamps sans en mengier, et, pour l'affésion qu'yl en a eu, en a mengié d'un privé que le duc de Wirtenbereq luy a donné, passant par son país. Je croy bien que de tout il se fâchera bientôt ; et de ce que

( 152 )

Vostre Majesté luy envoira, ne fault point que se soit en cantyté. Sy vous plaict le tout faire adresser à moy, je verray se qu'yl trouvera le meilleur, pour en avertyr Vostre Majesté; et, s'il vous plaict, ne ferés sanblan que je vous en ay écryt, pour ce que Sa Majesté ne m'en a point doné de charge. La goutte, après avoir eu ung petit mal en la poitrine, l'a pris à l'épaule et bras droiet; mais, Dieu mercy, il n'èt pas fort atain, comme Vostre Majesté est, comme je croy, bien avertye. Il ariva avant-hier en sète ville, à ix eure du soir, ayant faict une bien grande trète et bien movès tamps de pluye et vent: sy esse que, Dieu mercy, il me samble qu'yl ne s'en est point de pis porté. Depuys il a lessé du tout la venoison et viande sallé: jespère que se sera son bien. Madame, etc.

De Thionville, se xxv<sup>e</sup> d'octobre XV<sup>e</sup> LII.

JEHAN DE LONGUEVAL.

(Archives du royaume, papiers d'État: *Lettres des Seigneurs*, t. VII, fol. 517.)

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife  
CONSEJERÍA DE CULTURA

UNTA DE ANDALUCIA

II.

Madame, j'ay à se soir rechet la laistre qu'yl a pleut à Vostre Majesté m'écrire, avecque les chapons et volille pour l'Empereur. Je luy garderay tout jusques à dimenche, et après vous aviseray de ce qu'yl ora trouvé le milleur: il mangera ses deulx jours poisson, et m'a demandé sejourdhuy, par deulx fois, sy n'y en étoit point venu de par delà; et, comme j'écriz dernièrement à Vostre Majesté, vous ne luy sariés envoyer chose plus agréable. Et sur toute chose il désire d'avoir des huistres, et m'a dit sejourdhuy, sy ly en vient, que je ne faille point de l'en avertyr incontinent, soit qu'yl soit jour de cher, ou non. Voisy deulx jours qu'yl a bien mengié d'une poitrine de veau bouillie, avecque la moutarde d'Allemagne, et est bien ayse d'avoir repris ung petit d'apétit: vous assurant, Madame, grâces à Dieu, qu'yl se porte fort bien, et myeulx qu'yl n'a faict de lontamps. Il

devoit aller sejourduy jouer aux champs; mès le froit qu'yl a faict luy en a gardé. Madame, etc.

De Thionville, se jeudy soir, III<sup>e</sup> de novembre XV<sup>e</sup> LII.

JEHAN DE LONGUEVAL.

(Archives du royaume, papiers d'État: *Lettres des Seigneurs*, t. VIII, fol. 25.)

III.

Madame, je ne me puy garder d'avertyr Vostre Majesté comme l'Empereur, depuys v ou vi jours enssa, a du tout perdu l'apétit de la chair et du poisson, et ne menge par jour que deulx ou troys ocuf. Il me dit souvent que Vostre Majesté le trète fort bien, et que, depuys deulx jours, il le vous a éeryt. Je ne say dont luy prosède se grant dégoûtément, car il n'a point la goute: mais il abouryt toute chose, et dyt quy ne poeult riens avaler, sy se n'èt le boire, et boyt autant s'yl mengoit beaucoup; et ne délesse la servoise, quy cause, à mon jugement, la plus grande partye de son mal. Il ne dépléra à Vostre Majesté que je vous en écrys comme la chose va. J'ay grant regret de le voir en sete sorte: il a été deulx jours au lyt, mès y s'et levé se matin. Je say que le docteur averty toujours Vostre Majesté de sa disposission; sy esse, sy Vostre Majesté le me commande, que je vous feray continuellement savoir comme je le trouveray dispossé au jugement de l'ocul, et de sa fason de fère: car je n'y ay autre cognoissance. Madame, etc.

Du camp devant Metz, se III<sup>e</sup> de désembre XV<sup>e</sup> LII.

JEHAN DE LONGUEVAL.

(Archives du royaume, papiers d'État: *Lettres des Seigneurs*, t. VIII, fol. 331.)